

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



1443^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 14 octobre 1966,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Kapwepwe (Zambie).</i>	1
<i>Discours de M. Sakkaf (Arabie Saoudite). . .</i>	7
<i>Discours de M. Ba (Mali).</i>	10
<i>Discours de M. Aram (Iran).</i>	16
<i>Discours de M. Ganao (Congo-Brazzaville). .</i>	20
<i>Intervention du représentant de Cuba.</i>	24
<i>Intervention du représentant des Etats-Unis d'Amérique.</i>	25

Président: M. Abdul Rahman PAZHWAQ
(Afghanistan).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. KAPWEPWE (Zambie) [traduit de l'anglais]: A cette vingt et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous vivons dans un monde marqué par des tensions et des troubles croissants. Il est encourageant cependant de constater que notre espoir et notre soif de paix se sont en même temps portés à un niveau plus élevé que jamais. Cela, en soi, est réconfortant, car cela nous montre que l'humanité, même en proie aux passions dévorantes de la guerre, reste convaincue que la paix est son but ultime et représente le seul espoir de survie de l'espèce humaine, en notre âge nucléaire. N'oublions pas néanmoins que la paix que nous cherchons doit être une paix fondée sur la justice et la dignité pour tous les peuples du monde et non pour quelques rares privilégiés, en fait pour les forts et les puissants.

2. La République de Zambie est d'avis que l'Organisation doit chercher avec persévérance à réaliser le maximum d'universalité. Etant donné ce noble objectif, nous sommes toujours heureux d'accueillir de nouveaux membres en cette assemblée mondiale. Nous pensons que les Nations Unies ont la responsabilité suprême d'assurer la paix dans le monde, mais nous savons aussi que les pouvoirs qu'elles possèdent dans ce domaine ne sont que ceux que les Etats Membres leur donnent pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches internationales. En outre, la responsabilité des Nations Unies pour ce qui est de la paix et de la sécurité dans le monde dépend à toutes fins pratiques de l'universalité de leur composition et du degré de coopération qu'apportent les Etats Membres dans l'exécution des obligations que leur assigne la Charte.

3. Je voudrais parler maintenant du problème du Viet-Nam. Ma délégation partage l'inquiétude de la

plupart des Etats Membres qui ont déjà, à la présente session, exposé leurs vues sur la guerre au Viet-Nam. On ne pourrait guère exagérer tout le mal que cette guerre fait au monde entier. A mon avis, aucun autre problème à notre époque n'a tant contribué à assombrir le climat international. Tel une épée de Damoclès suspendue sur nos têtes, le problème du Viet-Nam continue à saper les idéaux et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

4. Nous adressons donc un appel à tous ceux qui sont responsables de ce conflit ou qui y sont intimement liés. Nous leur demandons de mettre fin aux hostilités, de peur qu'elles ne s'étendent au monde entier; car nous pensons, nous sommes même convaincus, que la guerre n'a jamais apporté de bienfaits à l'humanité; elle n'a fait que semer la mort parmi les hommes. Dans le genre de guerre qui se livre actuellement au Viet-Nam, il ne saurait y avoir de victoire, mais seulement un durcissement des sentiments et une aggravation des relations entre les hommes.

5. Nous sommes conscients qu'il a toujours existé des possibilités de règlement négocié. Nous pensons que les Accords de Genève de 1954 pourraient représenter une bonne base pour une solution, si tel est le désir des parties intéressées. En fait, tout succès dans la conclusion d'un accord immédiat serait salué dans le monde entier avec le plus grand enthousiasme par tous les pays épris de paix, car cela répondrait à leur désir à tous.

6. Je voudrais maintenant aborder une autre question, celle de la Chine. Cette question est liée au concept d'universalité des Nations Unies. Celles-ci ne peuvent pas prendre de décisions utiles et obligatoires sur le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires sans une participation active de la République populaire de Chine à toutes les délibérations internationales. Par conséquent, toute tentative d'isoler la Chine nous paraît aller à l'encontre des buts déclarés et des principes de la Charte. Elle ne pourrait que contribuer à retarder la solution de nombreuses questions importantes qui figurent à notre ordre du jour. Nous en avons la preuve, ce serait un exercice futile et coûteux qui n'aboutirait qu'à une frustration. Une nation de plus de 700 millions d'habitants ne peut pas être maintenue dans l'isolement. Notre conviction se fonde sur les considérations suivantes: premièrement, la République populaire de Chine est le plus grand pays du monde; deuxièmement, en ayant montré qu'ils étaient capables de réunir une population si nombreuse sous une administration nationale cohérente, les dirigeants de la République populaire de Chine ont fait preuve d'un stupéfiant talent d'organiseurs; troisièmement, le pouvoir et l'influence de la Chine augmentent constamment.

7. Compte tenu de ces faits, la Zambie voudrait adresser un appel aux Nations Unies pour qu'elles ne prennent pas à la légère le "problème" de la Chine. Nous avons des raisons de penser que d'ici quelques années la Chine deviendra probablement un pays si fort et si puissant qu'elle sera en mesure, si elle le désire, de constituer une "menace" réelle pour notre organisation et pour le monde.

8. Dans ces conditions, la seule solution nous paraît être l'admission de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation estime qu'il est dans l'intérêt le mieux compris de notre organisation de donner à la République populaire de Chine la place qui lui revient dans cette assemblée et dans les autres organes des Nations Unies. Ce serait une grande contribution à la cause de la paix, de la fraternité et de la compréhension mondiales. Et je suis certain aussi que l'on renforcerait par là l'autorité internationale et le prestige moral de notre grande organisation.

9. Comme la plupart des pays en voie de développement, la Zambie s'intéresse beaucoup aux tendances mondiales du développement économique. Dans ce secteur des préoccupations humaines, il nous semble nécessaire et urgent de donner une nouvelle orientation aux attitudes et aux méthodes pratiquées tant par les pays industrialisés que par le monde en voie de développement. Il est regrettable que les efforts déployés à cette fin dans l'esprit de la Décennie pour le développement aient abouti à des résultats décevants. Peut-être a-t-on trop insisté sur les disponibilités en capitaux étrangers pour les pays en voie de développement et a-t-on trop négligé les besoins essentiels à long terme des populations de ces pays.

10. Les Nations Unies devraient éviter de cristalliser cette division du monde en nations riches et pauvres; dans tous les discours, au cours de toutes les sessions, on implore les riches de donner davantage aux pauvres. Il est de fait que les structures sociales et les schémas culturels dans les pays en voie de développement diffèrent radicalement de ceux des pays industrialisés. A cet égard, nous pensons qu'il faudrait absolument organiser l'effort national et les actions collectives, et mettre au point les techniques qui répondent le mieux aux intérêts culturels, sociaux et économiques des pays en voie de développement. Peut-être les Nations Unies devraient-elles envisager sérieusement la création d'une institution internationale qui se consacrerait à cette tâche particulière et qui rechercherait les moyens d'éveiller l'enthousiasme des populations intéressées pour l'œuvre de développement économique dans leurs pays respectifs. Nous pensons que les attitudes qui dominent actuellement dans la Décennie pour le développement devraient être transformées et que l'on devrait passer d'un esprit de charité internationale, où les riches donnent l'aumône aux pauvres pour résorber l'écart qui existe entre les pays, à un encouragement donné aux pays en voie de développement pour qu'ils comptent davantage sur leurs propres efforts dans l'organisation de leur propre économie.

11. Les pays en voie de développement devraient recevoir le genre d'assistance qui leur permette le mieux de subvenir eux-mêmes à leurs propres besoins et de se doter ainsi d'une économie viable et autonome.

Les techniques et les mesures adoptées par ces pays, grâce à l'assistance financière, ne sont dans la plupart des cas que des palliatifs à court terme ou du rapiéçage. Parfois, elles aggravent les problèmes sociaux existants ou en créent de nouveaux, pour lesquels aucune solution n'est possible dans ces pays. Les pays en voie de développement devraient être encouragés à produire, traiter et consommer leurs propres denrées alimentaires et les autres articles qui leur sont essentiels. La Décennie pour le développement s'orienterait vers une meilleure conception si l'on envisageait sérieusement de modifier ses tendances dans ce sens éminemment souhaitable.

12. Je voudrais maintenant passer à la décolonisation. La question de la décolonisation du continent africain est un problème qui a priorité pour la Zambie et pour tous les peuples africains. Nous attendons avec impatience le jour où toute l'Afrique sera complètement libérée de toutes les formes de domination colonialiste, anciennes et nouvelles. Nous sommes las des dangers qu'apporte le colonialisme, des divisions qu'il a suscitées dans notre continent, des effusions de sang, de la confusion, du racisme et des haines qui vont de pair avec le colonialisme. On connaît bien les effets nocifs qu'a sur l'éducation et le développement économique et social de nos pays ce facteur hostile et diabolique qui ne vise qu'à une exploitation des ressources humaines et économiques. En Zambie, nous avons longtemps souffert des colonialistes; nous savons de quoi ils sont capables et quels sont leurs desseins. Nous demandons instamment aux Nations Unies de réfléchir un moment, sérieusement et en toute sincérité, aux conséquences très graves de ce qui se passe actuellement dans le Sud de l'Afrique.

13. Il ne faut pas qu'aux yeux de l'histoire, alors que toute l'Afrique du Sud se trouve recolonisée par une poignée de racistes blancs, les Nations Unies soient demeurées indifférentes et indécises. Si on laissait cette minorité raciste, dépourvue de tout scrupule, poursuivre impunément dans le Sud de l'Afrique sa politique inhumaine et son impardonnable brigandage pendant que les Nations Unies observent sans agir, la paix et la sécurité du monde se trouveraient gravement menacées. Que ceux qui vivent dans un paradis illusoire écoutent mon avertissement: le jour ne viendra jamais où l'esclavage et la domination seront acceptés, car les canons et les mortiers n'empêcheront jamais l'homme de lutter pour sa liberté et sa dignité. Laissez-moi aussi rappeler à l'Assemblée que les régimes racistes minoritaires et les administrations coloniales du Sud de l'Afrique sont une menace aussi directe pour notre organisation que pour les autochtones d'Afrique. Si les Nations Unies veulent préserver leur propre dignité, leur intégrité, et survivre, elles doivent affirmer leur autorité pour protéger les principes qui sont les leurs en matière de droits de l'homme, de liberté et d'égalité.

14. J'en arrive maintenant à la question suivante, celle du Sud-Ouest africain. Mais je voudrais d'abord féliciter tous les Membres de notre organisation qui ont appuyé le retrait du mandat confié au régime sud-africain sur le Sud-Ouest africain. Je pense que je dois mentionner le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique qui, il y a quelques jours, du haut de cette tri-

bune, a déclaré que le Sud-Ouest africain doit être soustrait à l'autorité de l'Afrique du Sud. La Zambie espère que les grandes puissances et tous les peuples du monde appuieront une initiative de ce genre, qui assurera à notre organisation le profond respect du monde entier.

15. Permettez-moi de citer un extrait d'un journal paru ce matin — le New York Times —, car certains ont l'impression que le régime sud-africain n'est pas en train de resserrer son étreinte sur le Sud-Ouest africain. Tandis que nous parlons, et qu'en paroles nous condamnons l'Afrique du Sud, voici ce qui s'est passé hier:

"Le Gouvernement sud-africain se propose d'étendre au Sud-Ouest africain l'application des mesures draconiennes prévues par la loi sur la répression du communisme.

"Une nouvelle loi adoptée aujourd'hui par le Parlement donnera à l'Afrique du Sud pleins pouvoirs pour lutter contre la subversion et le terrorisme dans le Territoire. Toutes les mesures radicales de sécurité prises par le Gouvernement entreront en vigueur dans tout le Territoire que l'Afrique du Sud administre en vertu d'un mandat de la Société des Nations."

Cela peut prêter à confusion — peut-être certains penseront-ils que c'est une bonne chose, puisqu'il s'agit de réprimer le communisme — mais, en fait, cela masque une manœuvre pour opprimer l'homme noir en Afrique méridionale. C'est une loi dont le nom est trompeur, car son but est nettement d'opprimer les populations africaines.

16. Le 30 septembre 1966, ma délégation a parlé longuement ici même sur la question du Sud-Ouest africain [1425ème séance]. Nous avons bien précisé notre position et je n'y reviendrai pas, sinon pour rappeler à l'Assemblée que cette position, en ce qui concerne le Sud-Ouest africain, se fonde solidement sur un sens profond de la morale et de la justice humaine. Les actes de notre pays s'inspirent de certains principes inébranlables et d'un sens moral profond. La véritable grandeur de tout Etat se mesure à l'autorité morale qu'il exerce. La Zambie ne laissera aucun opportunisme influencer sa politique.

17. Le problème du Sud-Ouest africain, je le répète, est un problème moral et politique qui relève de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dont le texte figure dans la résolution 1514 (XV), adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1960. Dire qu'il s'agit d'un problème juridique, c'est simplement vouloir détourner l'attention, et cette manœuvre pourrait se répéter à perpétuité sans aboutir à aucun résultat positif. Ce qui est le plus important, c'est que la population autochtone du Sud-Ouest africain revendique son droit inaliénable à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination. Elle exige d'être libérée du joug d'un système colonial qui lui est imposé depuis 1885. Il incombe maintenant aux Nations Unies, juridiquement responsables du statut international actuel du Sud-Ouest africain, de prendre des mesures efficaces pour répondre aux aspirations de la population autochtone de ce territoire. Qu'on ne dise pas qu'aux Nations Unies les peuples du monde sont restés passifs alors

que le peuple du Sud-Ouest africain était victime d'une oppression!

18. J'en viens maintenant à une autre question, celle de la Rhodésie du Sud. Avant que je lise ma déclaration, permettez-moi d'abord, au nom du Président, du Gouvernement et du peuple de la Zambie, de remercier tous les peuples du monde qui nous ont tant aidés au cours de la période troublée que nous avons connue. Ceux qui nous ont donné de l'argent et un appui matériel et moral, nous les remercions de tout cœur, nous leur sommes reconnaissants de leur générosité.

19. J'en reviens maintenant à la Rhodésie du Sud. Je tiens tout d'abord à remercier les Etats Membres qui ont tant encouragé le peuple du Zambabwe ici, aux Nations Unies et en d'autres enceintes internationales. En particulier, je désire remercier nos amis du Commonwealth pour l'appui qu'ils nous ont donné au mois de janvier dernier, lors de la Conférence des Chefs de gouvernement du Commonwealth, à Lagos, ainsi qu'en septembre à la Conférence de Londres.

20. La question de la Rhodésie du Sud est examinée depuis de nombreuses années par cette assemblée, et les délégations ici présentes se rappelleront les appels que je leur ai adressés à ce sujet, lors de la vingtième session de l'Assemblée générale. A la suite de nos efforts, l'Assemblée a adopté trois résolutions importantes touchant la Rhodésie du Sud, la résolution 2012 (XX) du 12 octobre 1965, la résolution 2022 (XX) du 5 novembre 1965 et la résolution 2024 (XX) du 11 novembre 1965. Par cette dernière résolution, en particulier, l'Assemblée générale condamnait la Déclaration unilatérale d'indépendance faite le jour même par la minorité raciste de Rhodésie du Sud et demandait au Royaume-Uni de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à la rébellion.

21. Au cours de la Conférence du Commonwealth à Lagos en janvier dernier, M. Wilson nous avait donné l'assurance que des sanctions économiques entreraient en vigueur dans quelques semaines. Nous lui avions demandé de recourir à la force, ses propositions ne nous paraissant pas très réalistes; mais, comme elles venaient d'un Premier Ministre britannique, nous pensions qu'elles étaient marquées du sceau de l'exactitude et de l'autorité. Malgré nos doutes, nous avons donc quitté la Conférence de Lagos avec l'espoir que M. Wilson préparait secrètement quelque chose.

22. Mais ces semaines sont devenues des mois et, la situation s'étant manifestement aggravée, les Etats africains ont décidé de faire appel au Conseil de sécurité. Au mois de mai dernier, je suis revenu devant le Conseil de sécurité, en qualité de représentant de l'Organisation de l'unité africaine, pour discuter cette situation grosse de si graves dangers. L'Organisation de l'unité africaine avait en effet chargé le Sénégal, l'Algérie et la Zambie de présenter au Conseil de sécurité le point de vue de tous les Etats africains sur la Rhodésie. Dans toute son histoire aux Nations Unies, l'Afrique n'avait jamais été aussi unie qu'en cette occasion. Les Etats africains, mus par la prudence et la raison, ont uni leurs efforts et présenté un projet de résolution commun qui visait

à proposer une solution à ce problème. Mais, dans sa sagesse, le Conseil de sécurité a rejeté la proposition africaine pour retenir celle du Royaume-Uni tendant à ouvrir des "entretiens sur des entretiens" avec le régime rebelle qui avait été auparavant qualifié d'illégal par le Conseil de sécurité et par le Parlement du Royaume-Uni.

23. L'Afrique n'avait jamais été aussi profondément choquée et déçue. Il était clair que les motifs qui animaient le Gouvernement du Royaume-Uni étaient d'inspiration raciste. Ce Gouvernement, grâce à l'influence qu'il exerce sur le Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne ce problème de la Rhodésie du Sud, a pu obtenir de cet organe supérieur des Nations Unies qu'il prenne une décision contraire à son propre intérêt et incompatible avec les obligations que lui impose la Charte. Nous rendons hommage aux membres du Conseil de sécurité qui ont voté en faveur du projet de résolution africain.

24. Le Gouvernement du Royaume-Uni n'a jamais eu raison au sujet de la Rhodésie du Sud. Dès le début, le gouvernement Wilson a joué le jeu de la minorité raciste dans le territoire. En déclarant à l'avance qu'il ne recourrait pas à la force en présence d'une déclaration unilatérale d'indépendance, le Gouvernement britannique a en fait donné le feu vert pour la proclamation à bref délai de la Déclaration unilatérale d'indépendance. On se demande encore si ce fut une erreur tactique de la part de M. Wilson ou un complot dont l'objet était d'obtenir le résultat que l'on sait. Le temps rendra son verdict. Il est intéressant de constater, pour ce qui est du recours à la force pour étouffer une rébellion, que la Rhodésie a été l'objet d'un traitement sans précédent dans l'histoire coloniale britannique. Tout cet Empire britannique, sur lequel le soleil ne devait jamais se coucher, a été édifié par la force, et c'est par la force qu'il s'est maintenu tout au long de son histoire impie. Aussi est-il assez paradoxal d'entendre un Premier Ministre britannique répudier l'emploi de la force quand elle est nécessaire pour écraser une rébellion coloniale, rébellion que le Parlement du Royaume-Uni a qualifié d'insulte grossière à la Couronne.

25. L'histoire du monde abonde en exemples où la Grande-Bretagne a utilisé la force pour imposer et maintenir son autorité impériale aussi longtemps qu'elle l'a estimé dans son intérêt. Nous n'avons pas oublié les recours à la force qui ont eu lieu en Amérique, en Inde, au Kenya, à Chypre, en Guyane britannique — que je suis heureux de pouvoir maintenant appeler "la Guyane" — et qui ont lieu maintenant à Aden, pour n'en citer que quelques exemples. La même observation s'applique également à la Zambie, qui garde encore le souvenir brûlant de massacres collectifs, d'emprisonnements et de restrictions. Lorsque nous évoquons ici aujourd'hui l'emploi de la force par les Britanniques, nous parlons d'expérience. Si nous avions pu nous substituer à l'autorité britannique sans en souffrir énormément, à l'instar des Blancs de Rhodésie, nous nous serions saisis de notre indépendance il y a des dizaines d'années. Si nous avions pu arracher notre indépendance aux Britanniques aussi aisément que l'a fait la Rhodésie dans son action unilatérale illégale, la Zambie n'aurait certes pas attendu 1964.

26. Il ne suffit pas que M. Wilson se disculpe en disant qu'il a péché par excès d'optimisme pour ce qui est de l'efficacité rapide des sanctions économiques appliquées volontairement. Cette autocritique, si sincère qu'elle puisse être, ne modifiera pas la situation actuelle. Ce qu'il nous faut, c'est la volonté d'agir pour réparer les dommages déjà causés. Ce que nous demandons, c'est qu'on exprime la volonté d'abandonner une politique qui, depuis près d'un an, fait la preuve de son inefficacité et nous fait perdre du temps, et que l'on passe à une politique nouvelle qui présente des chances positives d'aboutir rapidement. Ces sanctions économiques, ces fameuses sanctions économiques qu'a décrites le Gouvernement du Royaume-Uni, ont échoué; nous sommes convaincus qu'elles ont échoué.

27. Si le Gouvernement du Royaume-Uni pouvait se détourner de la voie désastreuse qu'il a empruntée, voie qui, selon toute vraisemblance, ne peut que mener à la haine, à l'amertume et à la frustration dans le monde, et qui très probablement préparera la voie à un holocauste racial en Afrique, alors l'Afrique et les peuples africains ne reprocheraient pas au Gouvernement et au peuple britanniques la tragédie actuelle de la Rhodésie du Sud, et la voie s'ouvrirait à une nouvelle ère brillante de coopération et d'association toujours plus étroites entre les peuples indépendants d'Afrique et le Royaume-Uni.

28. Dès le début, la Zambie a eu raison à propos du problème de la Rhodésie du Sud. Nous avons vu dans cette rébellion une hydre qui menaçait de croître, de devenir toujours plus virulente et d'échapper à tout contrôle. Voilà pourquoi nous avons demandé au gouvernement de M. Wilson de recourir sans retard à la force pour empêcher que le danger ne s'étende. Pour nous, un rebelle est un rebelle, quelle que soit la couleur de sa peau. Au lieu de faire passer en jugement les criminels qui avaient été qualifiés de rebelles par le Parlement du Royaume-Uni, le Gouvernement britannique a engagé avec eux des entretiens en y laissant démunie de toute représentation la victime de leur crime — le peuple du Zimbabwe. Quel pouvait être l'objet de ces négociations entre "personnes du même sang"? Bien sûr, la Zambie a été scandalisée par cette duplicité honteuse du Gouvernement britannique.

29. Nous attachons la plus grande importance, en Zambie, à cette question de la Rhodésie du Sud, car elle a des conséquences sur notre politique à tous les niveaux; elle compromet notre plan de développement économique et notre progrès social, et elle fait partie de notre vie quotidienne. Je dois souligner ici que lorsque le Gouvernement britannique nous dit et nous répète pieusement qu'il aide la Zambie, cela est faux. Que cela soit bien clair. Ce que le Royaume-Uni fait, c'est indemniser la Zambie pour les dommages qu'il lui a causés, parce qu'il est responsable du problème de la Rhodésie du Sud. Il en est responsable constitutionnellement, et donc il s'agit simplement d'une compensation pour le mal infligé à notre économie et non pas d'une aide. Nous dépensons de l'argent qui n'était pas inscrit à notre budget. Nous dépensons l'argent qui aurait dû soulager les pauvres; nous aurions dû satisfaire les besoins de notre population, mais, du fait de l'insouciance et de l'égoïsme

du Gouvernement britannique, la Zambie se trouve entraînée à faire des dépenses que nous ne pouvons pas éviter.

30. Lorsque nous demandons au Gouvernement britannique de recourir à la force, nous ne sommes pas mus par l'amour des effusions de sang et de la violence. Il ne faut pas oublier qu'en réalité ce qui s'est fait en Rhodésie est en soi une frappante manifestation de violence: des milliers d'Africains ont été jetés dans les geôles d'Ian Smith à cause de leurs opinions politiques; les dirigeants des partis nationalistes africains ont tous été détenus et soumis à toutes sortes de restrictions; de nombreux Africains ont été tués alors qu'ils résistaient à ce régime illégal. Cependant, nous n'entrevoions pas encore la fin. La Rhodésie du Sud est devenue une prison géante où un régime raciste, soutenu par une minorité blanche, cherche à imposer sa domination, avec des tactiques d'Etat policier, sur une majorité d'Africains qui sont 18 fois plus nombreux que les Blancs. Lorsque nous demandons au Gouvernement britannique de recourir à la force, nous lui demandons simplement — puisqu'il est juridiquement responsable — de mettre fin à cette violence dont est actuellement victime le peuple du Zimbabwe. Nous sommes certains qu'une présence militaire britannique en Rhodésie du Sud atténuerait la violence et les effusions de sang. Et c'est parce que nous sommes épris de paix que nous demandons au Gouvernement britannique d'intervenir et de s'acquitter de son devoir envers les populations de la Rhodésie du Sud, envers le Royaume-Uni et envers l'humanité tout entière. Le recours à la force de la part du Gouvernement britannique demeure le seul moyen efficace de mettre un terme à la rébellion en Rhodésie du Sud.

31. La Zambie est convaincue qu'une politique de sanctions qui ne s'appuierait pas sur la volonté de la soutenir par la force ne donnerait aucun résultat. Nous en sommes convaincus, parce que nous connaissons les réalités géographiques et politiques de l'Afrique méridionale. La Rhodésie du Sud est limitrophe de l'Afrique du Sud et du Mozambique. A moins que les autorités portugaises au Mozambique et le régime de Prétoria n'acceptent de s'associer aux sanctions volontaires contre la Rhodésie du Sud, la politique britannique de sanctions semble vouée à l'échec. Du reste, cet échec a été manifeste au cours de ces derniers mois.

32. Notre position à l'égard du problème de la Rhodésie du Sud se fonde sur notre volonté profonde de paix, de justice humaine et de moralité dans la conduite des relations internationales. Nous demandons au Gouvernement britannique de replacer le problème dans son contexte purement humain, sans s'en laisser détourner par des préjugés ethniques ou des considérations économiques.

33. Je voudrais commenter la déclaration faite il y a quelques jours à cette assemblée par M. George Brown [1436^eme séance]. Je suis reconnaissant à M. Brown d'avoir reconnu ouvertement que le temps nous presse. C'est exactement ce que nous disions en Zambie il y a plusieurs mois déjà, et c'est la raison pour laquelle nous avons insisté auprès du Gouvernement britannique pour qu'il reconnaisse l'urgence de la situation. Si le temps nous presse, c'est

parce que le Gouvernement du Royaume-Uni ne s'est pas acquitté de son devoir en Rhodésie du Sud et qu'il s'est efforcé de différer la solution d'une rébellion dangereuse qui exige une réaction positive immédiate, l'emploi de la force. Nous savons, en Zambie, que plus longtemps ce problème restera sans solution, plus il deviendra complexe non seulement pour la population souveraine de ce territoire, mais pour tout le continent africain, pour l'humanité tout entière.

34. Le Gouvernement du Royaume-Uni doit d'abord se déclarer résolu à accorder l'indépendance au territoire colonial de la Rhodésie du Sud sous le régime d'un pouvoir majoritaire, conformément à la Déclaration universelle sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans la résolution 1514 (XX) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960. A cet égard, l'octroi de l'indépendance à la Rhodésie du Sud, sur la base du pouvoir confié à la majorité, ne doit être assorti d'aucune condition, et l'on ne doit en aucune façon déroger à ce principe. La déclaration du représentant du Royaume-Uni selon qui "le Gouvernement britannique ne consentira pas à accorder l'indépendance avant que la majorité ne prenne le pouvoir, à moins que la population de la Rhodésie dans son ensemble n'en exprime le désir" [*ibid.*, par. 62], est choquante. C'est une manœuvre qui échappe peut-être à certains membres de l'Assemblée, mais c'est de la duplicité; c'est une manœuvre liée à ces "conversations sur des conversations". Si je ne me trompe, le Gouvernement du Royaume-Uni a envoyé aujourd'hui même un nouvel émissaire pour y reprendre des "conversations sur des conversations".

35. C'est une situation qui laisse le pouvoir aux mains d'une minorité, et où la population africaine, bien qu'elle soit en majorité, ne se verra pas accorder l'indépendance, à moins que toute la population de la Rhodésie du Sud ne réponde affirmativement, ce qui ne pourra jamais se produire, car la minorité blanche n'admettra jamais qu'il est juste d'accorder l'indépendance à la majorité; elle ne le dira jamais. Et comment le Gouvernement britannique pourrait-il s'écarter de ses propres traditions qu'il applique dans toutes ses colonies? C'est lorsque la majorité exprime son désir d'être libre qu'elle impose l'indépendance à toute la population. Mais, en Rhodésie du Sud, le Royaume-Uni veut mettre à l'indépendance une condition: que toute la population donne son accord — ce qui est impossible. Ce n'est qu'une manœuvre pour maintenir la minorité au pouvoir. A quoi cela sert-il de venir à cette tribune nous dire "je suis un grand socialiste" ou "je crois au socialisme et aux principes du socialisme", lorsqu'on adopte une attitude contraire? Les Anglais disent que les actes parlent plus fort que les paroles. Il ne sert à rien de venir ici proclamer de grands principes qui ne correspondent pas aux actes.

36. Nous ne pouvons pas oublier ce que le parti travailliste a fait aux Africains. Le Président du Botswana a été exilé pendant huit ans par le parti travailliste. C'est le parti travailliste qui a proposé et créé cette Fédération de Rhodésie et Nyassaland qui nous a coûté tant de vies et tant d'argent. Beaucoup d'autres reproches peuvent encore être faits au parti travailliste, et pourtant aujourd'hui son représentant,

ici, devant notre grande organisation, vient nous dire que ce sont de grands socialistes; or leurs actes ne s'accordent pas avec leurs paroles. Je pensais que les socialistes croyaient au gouvernement par la majorité, parce que cela répond au principe démocratique. Et aujourd'hui on vient nous dire: "à condition que toute la population l'approuve", ce qui est impossible.

37. On a dit que ces "conversations sur des conversations" sont "un non-sens sur un non-sens". En fait, vous serez peut-être surpris d'apprendre que Ian Smith a joué le tout pour le tout. S'il avait accepté de revenir à la Constitution de 1960, et si le Gouvernement britannique avait accepté d'y insérer les cinq ou six fameux principes, cela aurait signifié que les Africains de Rhodésie lui auraient été vendus à tout jamais, parce que la minorité aurait accordé certaines garanties à la majorité. C'est exactement ce qui s'est passé en Afrique du Sud en 1910. Les Britanniques ont inscrit certaines sauvegardes dans la Constitution en Afrique du Sud et, dès qu'ils sont partis, les Africains du Sud ont aboli ces garanties. Et que se passe-t-il en Afrique du Sud?

38. C'est le même genre de tactique que le Gouvernement britannique essaie maintenant de suivre en Rhodésie du Sud, où il cherche à leurrer le monde et la population en inscrivant certaines garanties dans la Constitution et en laissant le pouvoir aux mains de la minorité. Mais lorsqu'un groupe est décidé à garder le pouvoir, qu'est-ce qui l'empêche d'abolir ces garanties? Si aujourd'hui Ian Smith a pu rejeter la Constitution de 1960, qu'est-ce qui l'empêchera d'abolir des garanties quand il sera indépendant?

39. Maintenant nous sommes de vrais socialistes, pas seulement en paroles, mais en actes.

40. Le Gouvernement britannique est venu nous dire ici qu'à moins d'avoir l'appui des membres du Commonwealth il ne peut agir. Mais cela n'est pas vrai. Comme vous avez pu le voir par la résolution de l'Assemblée générale que j'ai citée [cf. par. 20 ci-dessus], le Gouvernement britannique a le plein appui de notre organisation pour prendre les mesures nécessaires pour écraser immédiatement la rébellion. C'est notre organisation qui lui a donné pouvoir d'agir. Plus encore: tous les Africains ont pleinement appuyé le Gouvernement britannique pour renverser Smith. L'Afrique l'appuie pleinement et la Conférence du Commonwealth, qui s'est tenue récemment à Londres, l'a aussi appuyé.

41. Ce n'est pas actuellement l'appui qui fait défaut aux Britanniques: c'est le courage et la sincérité. L'appui, ils l'ont; le monde entier les appuie contre Smith. Mais ils n'ont ni courage, ni sincérité. Que les Anglais se déclarent, qu'ils ne se cramponnent pas à la politique périmée des liens du sang! C'est une vieille philosophie primitive. Nous vivons à une époque où nous sommes tous frères: Blancs, Noirs et Jaunes. Le monde est maintenant si petit que nous ne nous considérons plus comme différents les uns des autres, et que nous ne pouvons plus nous cramponner aux vieilles méthodes primitives de la ségrégation, des liens du sang. Nous demandons au Gouvernement du Royaume-Uni d'aller de l'avant, de ne pas rester inerte. Il a l'appui de tous les peuples du monde. Nous aussi, nous lui avons donné notre appui à la fois

dans le cadre de cette organisation, du continent africain et du Commonwealth. Le Royaume-Uni peut agir immédiatement. Mais ce qui l'intéresse, c'est d'entamer des négociations pour vendre la population africaine. Nous condamnons cette attitude, car le résultat en sera que les 4 millions d'Africains du Zimbabwe seront vendus. Il n'est que juste qu'en cette matière nous nous montrions sincères, car je ne vois pas pourquoi le Gouvernement du Royaume-Uni peut se plaindre de ne pas être appuyé. Il dispose de cet appui, et nous lui demandons d'agir.

42. Jusqu'ici les sanctions économiques ont échoué. Les sanctions obligatoires sélectives que proposent les Britanniques échoueront si elles ne sont pas appliquées par l'Afrique du Sud et le Portugal. Les sanctions obligatoires totales échoueront également si tous les Etats ne les appuient pas complètement. La seule solution à cette situation, c'est le recours à la force. Si nous le disons, ce n'est pas parce que nous aimons la violence, mais parce que nous sommes convaincus que si l'on veut débarrasser la population de ce problème, c'est la seule façon efficace d'y parvenir. En dépit de tout ce qu'on peut dire, et même si nous échouons tous, la population africaine du Zimbabwe emploiera la force. En fin de compte, c'est la force qui résoudra la situation actuelle en Rhodésie. Cela ne fait aucun doute. Nous pouvons essayer n'importe quelle autre méthode, c'est la force qui résoudra le problème.

43. Il est honteux de penser à supplier M. Smith d'abandonner le pouvoir. Il ne le cédera à personne. Ce que fait le Gouvernement du Royaume-Uni est ridicule. Smith n'abandonnera jamais le pouvoir, car le pouvoir est quelque chose de trop agréable, qu'on l'emploie pour le bien ou pour le mal. Une fois qu'on a le pouvoir, on le consolide avec la police, et les militaires devraient nous faire comprendre que celui qui l'a pris l'aime et ne le cédera à personne à la suite de négociations.

44. Je voudrais conclure en soulignant les points suivants: tout d'abord, il doit être mis fin rapidement aux hostilités au Viet-Nam et les peuples du Viet-Nam du Nord et du Sud doivent être laissés libres de régler eux-mêmes leurs problèmes et de décider de leur propre sort.

45. Deuxièmement, la dignité, le prestige et l'autorité morale des Nations Unies seront considérablement accrus par la présence et la participation de la République populaire de Chine à nos délibérations internationales.

46. Troisièmement, les Nations Unies devraient sérieusement envisager la création d'une institution internationale qui se consacrerait à des recherches techniques et à des initiatives répondant aux besoins à long terme les mieux compris des pays en voie de développement. Cet organisme devrait également rechercher des méthodes aptes à éveiller l'enthousiasme des populations pour le développement économique de leur propre pays.

47. Quatrièmement, la Zambie appuie les efforts tendant à décoloniser le monde entier. Nous sommes opposés au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, que ce soit l'apartheid, la pratique des bantoustans ou le racisme. Nous

dénonçons, en particulier, le colonialisme portugais en Angola, au Mozambique et en Guinée.

48. Cinquièmement, la question du Sud-Ouest africain est essentiellement un problème colonial et, par conséquent, relève de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, que l'on trouve dans la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 de l'Assemblée générale.

49. Sixièmement, la situation en Rhodésie du Sud exige une intervention immédiate du Conseil de sécurité, car le représentant du Royaume-Uni, qui devrait connaître la situation, a récemment admis que le temps commençait à nous manquer.

50. Septièmement, les "entretiens sur des entretiens" n'ont pas réussi à contenir la marée tragique en Rhodésie du Sud, et tout indique que la situation s'y aggrave.

51. Huitièmement, la Zambie estime que le recours à la force est le seul moyen efficace de rétablir le pouvoir légal en Rhodésie du Sud. En fait, les sanctions économiques obligatoires, qu'elles soient générales ou sélectives, présupposent l'utilisation de la force.

52. Neuvièmement, le Gouvernement du Royaume-Uni ne doit pas craindre que son action en Rhodésie du Sud ne soit pas appuyée. En fait, cet appui ne lui a jamais fait défaut. Tout le continent africain s'est rangé derrière le Royaume-Uni, en mai dernier, au Conseil de sécurité. Et, en ma qualité de représentant de l'Organisation de l'unité africaine, je puis assurer le Gouvernement du Royaume-Uni que l'Afrique l'appuiera jusqu'au bout si seulement il agit et fait face à ses responsabilités en Rhodésie du Sud.

53. Dixièmement, la Zambie demande au Gouvernement du Royaume-Uni de prendre une initiative positive immédiate au Conseil de sécurité pour mettre fin au régime illégal de la minorité raciste en Rhodésie du Sud, qui continue à menacer la paix et la sécurité de l'Afrique et du monde. Je voudrais demander au Gouvernement du Royaume-Uni de saisir le Conseil de sécurité, car il est vain de dire qu'il faut attendre la fin de cette année, étant donné que toutes les méthodes essayées ont échoué jusqu'ici. Je crois qu'il devrait s'adresser à notre organisation et s'en faire aider pour éliminer le régime minoritaire en Rhodésie du Sud. Et j'espère qu'en tant que bons socialistes nous travaillerons ensemble, en coopération.

54. M. SAKKAF (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais^{1/}]. Au nom de Dieu, le Compatissant, le Miséricordieux.

55. Monsieur le Président, votre élection à l'unanimité au poste de Président de cette session-ci de l'Assemblée générale montre à quel point la communauté internationale vous tient en haute estime. Puisque je ne pourrai mieux que ceux qui m'ont précédé à cette tribune vanter vos grandes qualités, je ne puis que m'associer à tout ce qui a été dit sur la façon admirable dont vous représentez la personnalité asiatique. Et ce n'est point étonnant, car l'Afghanistan ne se trouve-t-il pas au cœur même de

notre continent qui a donné naissance à la culture? L'Asie n'est-elle pas en effet le berceau de la civilisation ancienne et des cultures diverses qui ont propagé dans le monde entier la connaissance et la sagesse? Je n'hésiterai pas à dire que vous représentez les meilleures traditions de la culture musulmane, qui est l'une des plus belles contributions apportées par l'Asie à l'ensemble du monde.

56. En ma qualité de représentant d'un gouvernement qui a l'honneur d'avoir sous sa protection les villes les plus saintes de l'Islam, où dans Sa bonté infinie Dieu tout-puissant a bien voulu inspirer au prophète Mahomet — que la paix soit sur lui — Sa sagesse divine et cette manière de vivre qui a depuis lors été adoptée par des centaines de millions de croyants, je salue l'Afghanistan et son fils illustre qui préside cette auguste assemblée. L'honneur n'est pas moindre pour le continent asiatique, Monsieur le Président, qu'il ne l'est pour l'Arabie Saoudite de vous avoir pour président en une période critique de la vie de notre organisation. En toute humilité, je prie Dieu qu'Il veuille bien vous guider dans tous vos efforts pour devenir un lien entre toutes les nations afin que la justice et la paix finissent par régner en ce monde agité.

57. Il convient que je dise combien profondément nous avons apprécié les services dévoués rendus par votre prédécesseur, M. Fanfani, ministre des affaires étrangères de l'Italie, qui, avec un tact et une adresse admirables, a réussi à rétablir l'harmonie dans cette organisation alors qu'elle était entraînée vers une totale inertie. Ce n'est point grâce à l'ancienne discipline romaine, mais plutôt grâce à sa fine perspicacité, à son raffinement naturel, par-dessus tout grâce à son aimable sourire qu'il a su gagner tous les cœurs. Alors que la lumière des Nations Unies s'était obscurcie au cours de la dix-neuvième session, M. Fanfani lui a rendu son éclat dans une nouvelle renaissance italienne.

58. Au nom de mon gouvernement, je déclare que nous sommes extrêmement inquiets en Arabie Saoudite depuis que le Secrétaire général nous a informés, après mûre réflexion, qu'il n'accepterait pas le renouvellement de son mandat. Même en des temps moins tumultueux, il n'est pas facile de trouver un secrétaire général qui puisse supporter la lourde charge de sa fonction.

59. Qui pourrait douter du désarroi qui s'est emparé d'U Thant lorsqu'il allait, en messenger de la paix, frapper à maintes reprises à la porte des grandes puissances pour plaider la cause de l'humanité et qu'il était rabroué soit par des attitudes négatives, soit par des excuses insoutenables qui n'étaient que de la rhétorique creuse, sans obtenir aucun résultat positif? Au mépris de sa précieuse santé, au mépris de son propre confort, il s'est obstiné dans ses nobles efforts pour débayer la voie de la paix, cette voie encore obstruée par ceux qui ont bouché leurs oreilles aux cris de l'humanité et fermé leurs yeux pour ne pas en voir les souffrances.

60. Au lieu d'adresser tant d'appels à U Thant pour qu'il revienne sur sa décision, toutes les puissances feraient mieux d'écouter leur cœur et de s'amender, afin que la voix de la raison puisse finalement

^{1/} M. Sakkaf parle en arabe. Une version anglaise de son intervention a été fournie par sa délégation.

prévaloir. U Thant n'a pas besoin d'être persuadé de rester. Ce dont il a besoin, c'est la bonne volonté de la part de ceux qui tiennent le destin de l'humanité entre leurs mains. Par conséquent, tout ce que nous pouvons espérer à l'heure actuelle, c'est que ceux qui sont dans une large mesure responsables de la situation regrettable actuelle dans le monde prennent des mesures énergiques pour sauver l'humanité de la menace d'une guerre totale qui pourrait bien éclater si la voix de la raison est étouffée et si ces graves avertissements ne trouvent pas d'écho. Soyez justes envers l'humanité, et vous serez justes envers U Thant.

61. Le Gouvernement et le peuple de l'Arabie Saoudite ont été très heureux que notre Etat frère l'Indonésie ait décidé de reprendre sa place dans notre organisation. Nous sommes persuadés que ce grand pays est à même de jouer un rôle de premier plan pour la cause de la paix et de la prospérité en Asie.

62. L'apparition de la Guyane en tant qu'Etat indépendant, après avoir été un territoire colonial, a réjoui nos cœurs et nous saisissons cette occasion pour présenter nos félicitations les plus vives à ce pays à l'occasion de son entrée à l'Organisation.

63. Chaque session de l'Assemblée générale permet à ses membres de mettre au point leur politique nationale et leur politique extérieure et de présenter à l'Assemblée les faits qui peuvent exercer une influence sur les relations entre Etats. Je me permettrai, au cours de ce tour d'horizon, de vous dire quelques mots des progrès réalisés récemment en Arabie Saoudite dans les domaines social et économique.

64. Depuis que Sa Majesté le roi Fayçal a été choisi pour gérer les affaires de l'Etat, notre peuple jouit d'une stabilité politique croissante et d'une prospérité continue qui ont grandement impressionné les observateurs de nos progrès au Moyen-Orient. On construit des écoles et des hôpitaux en nombre toujours plus grand, la sécurité sociale a été instituée pour tous ceux qui n'ont pas de sources de revenus, et le coût de tous ces services est entièrement couvert par l'Etat.

65. Chez nous, la famille reste la clé de voûte de la société. Les jeunes respectent leurs aînés et écoutent leurs conseils, et les aînés chérissent et encouragent les jeunes.

66. Nos ressources économiques se développent dans toute la mesure de nos moyens financiers. De plus, le Gouvernement de Sa Majesté a poursuivi une politique extrêmement libérale en ouvrant les portes du Royaume aux investissements étrangers. L'un des faits sans doute les plus marquants est peut-être que l'Arabie Saoudite continue à éviter toutes sortes d'entreprises peu orthodoxes dans le domaine fiscal. Le Gouvernement de Sa Majesté a toujours choisi de maintenir un budget équilibré, car il reste persuadé que des dépenses dépassant les ressources conduisent un jour ou l'autre à l'insolvabilité.

67. Le peuple de l'Arabie Saoudite dans son ensemble croit fermement que sans sa foi profonde en Dieu tous ses biens matériels pourraient se transformer en malédiction, comme cela fut souvent le cas lorsque

l'homme est devenu arrogant au point de penser qu'en tant qu'individu il constitue une fin en soi et ne tient pas compte comme il le devrait du bien-être de son prochain.

68. L'Arabie Saoudite est avant tout un Etat musulman. Notre religion ne comporte pas seulement un code moral qui a subi avec succès l'épreuve des siècles. L'Islam dispose également d'un système juridique qui règle les rapports des hommes entre eux.

69. A ceux qui nous demandent souvent si nous avons une constitution, nous répondons toujours que le Saint Coran est notre Constitution. Si l'enseignement de ce livre sacré ne devait pas suffire pour guider l'homme en ce monde et l'enrichir de connaissances sur les nobles buts de la vie, il n'y aurait pas aujourd'hui près de 600 millions de musulmans; il n'y aurait pas non plus 36 Etats musulmans indépendants, sans parler de grandes communautés musulmanes dans d'autres pays, des musulmans qui sont restés fidèlement attachés à leur foi, même lorsque le pays où ils habitent est passé à l'athéisme.

70. L'un des événements les plus émouvants auquel on assiste chaque année est le pèlerinage des musulmans à la Ville sainte de La Mecque et à d'autres lieux saints en Arabie Saoudite. Des centaines de milliers de pèlerins de tous les coins du monde, appartenant à toutes les races de la terre et à toutes les situations sociales, sans aucune distinction, sans aucun privilège, en toute humilité, se coudoient et commémorent dans l'union la fraternité universelle de l'homme.

71. Bien des dirigeants, provenant de toutes les parties du monde, ont fait valoir auprès de Sa Majesté sa responsabilité particulière en tant que gardien des deux villes les plus saintes de l'Islam et, au cours de ces dernières années, un grand nombre de monarques et de chefs d'Etat musulmans ont sérieusement discuté avec Sa Majesté de la nécessité d'établir une meilleure et plus étroite compréhension entre les peuples musulmans, où qu'ils soient. Ils ont également parlé de la nécessité d'examiner certaines questions d'intérêt commun et d'étudier les moyens d'établir un mécanisme permettant de rétablir la paix et la prospérité pour tous les musulmans. Enfin, et ce n'est pas là la moindre chose, bon nombre de dirigeants musulmans ont pensé qu'il y aurait lieu pendant le pèlerinage de faire des efforts pour vivre en bonne harmonie avec les adeptes d'autres religions mondiales qui ont les mêmes aspirations.

72. Tout cela est à la base des divers voyages que Sa Majesté le roi Fayçal a jugé bon de faire au cours de l'année écoulée dans plusieurs pays musulmans en Asie et en Afrique, sans autre but que de répondre au désir de ses frères qui l'avaient aimablement invité à venir les voir.

73. En raison du fait que ces visites de Sa Majesté ont été inintentionnellement mal interprétées, et présentées comme devant préparer des alliances politiques, j'ai été autorisé à dire sans la moindre équivoque que rien n'est plus éloigné de la vérité que ces affirmations.

74. Comme nous craignons tous que le conflit au Viet-Nam nous entraîne dans une guerre mondiale, nous, les représentants des petits pays, ne pouvons que faire appel aux grands Etats qui y sont directement ou indirectement intéressés, et leur demander de rechercher sans plus perdre de temps une solution juste qui soit acceptable pour toutes les parties en présence, de crainte que le torrent des événements ne nous échappe et que des regrets tardifs soient complètement inutiles.

M. Waldheim (Autriche), vice-président, prend la présidence.

75. Nous, les petits Etats, même collectivement, ne pouvons exercer un pouvoir mondial; néanmoins, nous manquerions à notre devoir si nous ne nous efforcions pas de brandir l'arme de la force morale pour influencer non seulement les gouvernements des grandes puissances, mais encore l'opinion publique du monde entier.

76. Comme notre histoire montre que nous ne nous sommes jamais résignés ni soumis aux injustices dont nos peuples ont été victimes, tant que nous, Arabes, serons Membres de cette organisation, nous élèverons toujours notre voix et nous ferons toujours tous nos efforts pour que ces injustices disparaissent.

77. Vingt ans presque se sont écoulés depuis qu'un peuple étranger, venant surtout de pays d'Europe orientale et se servant de sa religion à des fins politiques, a été encouragé, sous les auspices des Nations Unies, à coloniser la Palestine et jusqu'ici y a réussi.

78. Bien que la recommandation de l'Assemblée générale concernant le partage de la Palestine [cf. résolution 181 (II)] soit contraire aux principes de la Charte des Nations Unies, elle a été arrachée aux Nations Unies à une faible majorité, sous l'énorme pression de certaines grandes puissances, et depuis 1947 nous avons vu se dérouler un chapitre tragique de l'histoire moderne de l'Orient arabe.

79. Ce n'est pas seulement un fait regrettable, mais c'est aussi une violation extrême et tragique des usages diplomatiques que les bureaux d'un Etat Membre de notre organisation, la Syrie, aient été occupés par des voyous sionistes dans la ville de New York. Nous voudrions savoir si la ville de New York est le siège des Nations Unies ou la capitale par excellence du sionisme mondial; ce n'est pas le premier incident de ce genre, où la liberté et la dignité d'une mission diplomatique asiatique ou africaine ont été ainsi outragées et insultées; il n'est pas exagéré de dire que toute injure et tout dommage de ce genre infligés à une délégation atteignent le cœur même de tous les Membres de l'Organisation et de l'Organisation elle-même.

80. Je voudrais profiter de cette occasion pour exposer à l'Assemblée, sans aucune équivoque possible, la position qu'adopte le Royaume de l'Arabie Saoudite sur ce dangereux problème; nous soutenons que l'agression flagrante du sionisme en Palestine occupée représente la forme la plus vicieuse du colonialisme, analogue au colonialisme européen en Afrique et dans d'autres parties du monde, et qu'il faut l'éliminer complètement.

81. Si les Nations Unies sont vraiment décidées à liquider le colonialisme sous toutes ses formes dans le monde entier, il faut que cette organisation mondiale s'attaque au colonialisme sioniste dans la Palestine occupée avec autant de détermination qu'elle en a mis à traiter les autres problèmes coloniaux.

82. Nous devons répéter que la paix ne reviendra jamais dans notre région tant que subsistera dans une partie de notre patrie arabe cette enclave sioniste flagrante et illégale.

83. Mon gouvernement s'expliquera en toute clarté à la Commission politique spéciale et notre représentant fournira tous détails aux nouveaux membres de l'Organisation qui peuvent encore ne pas être parfaitement au courant de la vérité en ce qui concerne la tragédie de la Palestine.

84. Le colonialisme n'est pas complètement mort, comme on se serait attendu à ce qu'il le fût après que les grandes puissances eurent solennellement déclaré qu'un but de la seconde guerre mondiale était la libération des peuples, où qu'ils soient, vivant sous un joug colonial. Il reste encore de vastes régions, en Afrique surtout, que certaines puissances métropolitaines européennes considèrent comme des provinces de leur propre pays: l'Angola et le Mozambique en sont des exemples flagrants. Cette idée de considérer un territoire d'outre-mer, situé à des milliers de kilomètres, comme une partie intégrante d'une prétendue patrie est tombée dans le discrédit le plus total.

85. Dans ces conditions, nous voulons exprimer l'espoir que si la majorité du peuple de la Côte française des Somalis choisissait l'indépendance, le Gouvernement français donnerait suite aux désirs du peuple somali en lui accordant l'indépendance, conformément à la politique de décolonisation que ce gouvernement a pratiquée en Afrique.

86. Il est étrange que les Nations Unies accueillent encore avec autant de faveur les arguties juridiques du genre de celles que présentent chaque année à cette tribune nos collègues portugais et sud-africains, alors que l'on devrait savoir que ces arguments sont dépassés depuis longtemps.

87. Le mandat sur le Sud-Ouest africain et ces prétendues provinces portugaises en Afrique ne sont pas autre chose qu'un colonialisme pur et simple. Qui saurait justifier encore l'apartheid comme politique gouvernementale si ce ne sont ces gouvernements sud-africain et rhodésien racistes et fanatiques? La discrimination raciale, lorsqu'elle se manifeste dans certains pays hautement développés, y est au moins combattue par les autorités, qui emploient divers moyens, y compris leur législation nationale; mais en Afrique du Sud de nouvelles lois ne visent qu'à renforcer l'apartheid sous toutes ses formes pernicieuses. Il est grand temps que le Conseil de sécurité prenne ce grave problème en main, car tôt ou tard il mettra forcément en danger la paix du monde.

88. De l'autre côté de la mer Rouge, en face de la côte orientale d'Afrique, s'étend la Péninsule arabe qui n'est pas non plus à l'abri de troubles depuis quelques années. Il est encourageant de relever que le Royaume-Uni est enfin parvenu à la conclusion qu'il était plus

sage de retirer ses forces de l'Arabie du Sud, afin que le peuple de cette région puisse obtenir la pleine indépendance qu'il mérite. Nous espérons sincèrement qu'en 1968 un nouvel Etat arabe verra le jour en Arabie du Sud et sera digne de prendre dans la communauté internationale la place qui lui revient.

89. Alors que le Royaume-Uni s'est montré sage en décidant de renoncer à l'Arabie du Sud, il semble cependant ne pas voir les signes de mauvais augure qui apparaissent en Oman. Ce malheureux pays, dont de nombreux fils ont été massacrés ou dispersés, ne jouit pas de la liberté à laquelle il a droit; le régime d'Oman pourrait être qualifié de régime colonialiste britannique par procuration. Tant que la question d'Oman ne sera pas réglée conformément aux vœux de l'ensemble de sa population, il y aura, nous le craignons, des troubles dans la région.

90. Si je me suis permis jusqu'à présent de définir certains aspects de notre politique et d'exprimer notre point de vue sur certaines questions, je ne voudrais pas donner l'impression que d'autres problèmes intéressent moins mon gouvernement.

91. Nous avons été heureux que l'accord de Tachkent^{2/}, destiné à rapprocher deux Etats frères du sous-continent asiatique, leur ait permis, dans une atmosphère de paix, de trouver une solution juste au conflit sur le Jammu et Cachemire, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux décisions prises à ce sujet par le Conseil de sécurité.

92. Lorsque, vers la fin des années 1940, la délégation de l'Arabie Saoudite, en collaboration avec d'autres, a mis au point le principe de l'autodétermination pour en faire un droit fondamental de l'homme, l'Inde a joué un rôle important en appuyant cet effort qui, après environ cinq ans de débats pertinents avec les puissances colonialistes, a abouti à un succès complet. Le droit des peuples et des nations à l'autodétermination est devenu la clef de voûte des deux projets de charte des droits de l'homme. De plus, de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale ont clairement affirmé que tous les autres droits essentiels de l'homme ne sauraient profiter complètement à un peuple si celui-ci n'est pas libre de choisir son propre destin.

93. Nous faisons appel à ces deux Etats frères pour qu'ils ne perdent pas de vue les dispositions de la Charte et les diverses résolutions sur les droits de l'homme qui ont permis à tant de peuples sous domination coloniale de parvenir à l'indépendance. Qu'il nous suffise de rappeler que les peuples de l'Inde, de Jammu et Cachemire et du Pakistan sont des peuples frères et qu'ils devraient régler leurs différends en frères.

94. On nous a dit que de sérieux échanges de vues avaient récemment eu lieu à un niveau élevé entre les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie. Cette bonne volonté de la part de ces deux gouvernements pour se mettre d'accord sur la question de Chypre est fort encourageante. Mon gouvernement ne s'est jamais écarté de l'attitude que nous avons adoptée l'année dernière pendant la vingtième session, après

mûre réflexion. Si nous reprenons cette question, en cette session-ci de l'Assemblée, c'est que notre organisation en est toujours saisie. Depuis 1951, et même auparavant, notre délégation a joué un rôle important en joignant ses efforts à ceux des autres délégations qui réclamaient une Chypre libre et indépendante. Les archives des Nations Unies en font foi. Nous avons tous été extrêmement heureux lorsque Chypre a été admise aux Nations Unies en tant qu'Etat souverain. Pour nous, les habitants de cette île, qu'ils soient d'origine grecque ou turque, sont devenus des Chypriotes libres et fiers, tout comme les Grecs et les Turcs sont de libres et fiers citoyens de leurs pays respectifs. Par conséquent, il est navrant de constater que, peu après l'accession à l'indépendance, des rumeurs de division et d'union avec un pays ou l'autre aient créé des foyers de conflits où fut versé le sang de Chypriotes innocents. De plus, un nombre important d'Etats, y compris l'Arabie Saoudite, qui avaient lutté aux Nations Unies pour l'indépendance de Chypre, étaient convaincus que Chypre ne devait pas se fondre avec la Grèce ou la Turquie. Sur le plan politique, nous n'avons toujours pas changé d'avis.

95. Tout débat à l'Assemblée générale serait incomplet si chaque Etat Membre ne se prononçait sur la question du désarmement et des armes nucléaires. Nous, petits Etats, nous nous estimons heureux de ne pas souffrir des complexes qu'ont les puissances mondiales. Aucun argument ne saurait être valable s'il implique que les grandes puissances doivent poursuivre la course aux armements, car il ne saurait y avoir de fin à l'émulation en ce domaine, alors que de nouvelles armes meurtrières sont inventées et fabriquées dans le plus grand secret. Les petites nations peuvent en appeler aux grandes puissances jusqu'à la fin des temps, mais, si ces puissances ne se trouvent contraintes par l'aggravation de la situation à faire une pause, les pessimistes de ce monde pourraient bien avoir raison de penser que toute l'humanité est condamnée.

96. M. BA (Mali): La vingt et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvre, à notre grand regret, sous des auspices peu favorables. Elle s'ouvre sous le signe de l'épisode le plus grave de la crise qui, depuis des années, secoue notre organisation; depuis, surtout, l'accession à l'indépendance de nombreux Etats du tiers monde qui a entraîné le changement profond que l'on sait dans le rapport des forces dans le monde. Cette crise n'est que le reflet de la crise plus générale du système colonialiste de l'impérialisme. On a semblé dire que la démission d'U Thant avait provoqué une crise. Cette démission, nous devons la situer dans le cadre véritable de la conjoncture internationale. U Thant n'a pas démissionné parce qu'il estime que sa tâche est trop lourde, qu'il est trop fatigué et veut aller se reposer. Il n'a pas démissionné parce qu'il est faible ou désorienté.

97. La démission d'U Thant est un geste dramatique mais noble et courageux, qui traduit un cri de détresse et d'alarme devant la marche inexorable des événements internationaux vers une guerre mondiale, au moment où l'ONU, instrument de la paix et de la sécurité internationales, est paralysée et n'est plus en mesure de jouer le rôle qui lui est dévolu par la Charte. La démission d'U Thant est un appel à la

^{2/} Déclaration de Tachkent du 10 janvier 1966.

conscience universelle pour qu'elle se réveille et rétablisse l'ONU dans ses responsabilités et dans ses droits. Sa démission est la condamnation sans réserve de l'attitude de certaines grandes puissances qui ont abdiqué devant leur devoir et de certaines petites puissances du tiers monde qui ont renoncé à jouer le rôle qui leur revient dans l'équilibre des forces mondiales. La démission d'U Thant n'a pas provoqué la crise, elle n'est qu'une conséquence de la crise de l'ONU. Mais pourquoi l'ONU est-elle paralysée? Du haut de cette tribune de l'Assemblée générale, le Mali l'a déjà dit, ces dernières années, et il le répète aujourd'hui.

98. L'ONU est paralysée parce que l'une des grandes puissances du monde, arrogante dans sa suprématie de la force (comme l'a reconnu lui-même un des plus éminents sénateurs américains, le sénateur Fulbright, président de la Commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis d'Amérique), a violé la souveraineté d'un pays libre et indépendant, qu'elle soumet à ses bombardements quotidiens détruisant villes et villages et en imposant des souffrances indescriptibles à un peuple courageux et fier. En agissant ainsi, cette puissance a violé les principes de la Charte des Nations Unies dont elle a été l'un des principaux architectes. Elle a violé les Accords de Genève de 1954 et 1962, elle a commis une agression caractérisée contre un Etat indépendant alors qu'elle est chargée précisément par la Charte de l'ONU de préserver la paix et la sécurité internationales. Si la politique de la force brutale, de l'intervention arbitraire et unilatérale dans les affaires intérieures d'un pays indépendant se substitue désormais aux règles de la loi internationale et aux principes de la Charte — on l'a vu en République Dominicaine comme à Cuba —, c'est la loi de la jungle qui risque de régner désormais dans les affaires internationales.

99. L'ONU est paralysée parce qu'elle est dans l'impossibilité de remplir ses obligations face à une telle violation de la Charte, car on compromet son caractère universel en empêchant par des pressions, des manœuvres et du chantage le rétablissement des droits d'un peuple, qui représente un quart de l'humanité entière, et l'admission de certains pays auxquels on refuse l'accès à l'Organisation internationale pour des considérations juridiques abstraites. Or, comment l'ONU pourrait-elle apporter une contribution efficace au règlement du problème vietnamien tant que la République populaire de Chine et que la République démocratique du Viet-Nam ne seront pas membres de l'Organisation? Si ces pays et si le Front national de libération refusent tout rôle à l'ONU, si aucune possibilité d'action positive de l'Organisation internationale n'est offerte dans les circonstances présentes, c'est qu'ils réalisent, à juste titre d'ailleurs, que leurs droits ne sauraient être pleinement défendus et sauvegardés tant qu'ils n'auront pas une voix égale aux autres Etats Membres. Que ceux qui parlent de l'intervention possible de l'ONU dans le conflit vietnamien, que ceux qui prêchent un "rôle onusien" se demandent tout simplement s'ils accepteraient, eux, que leurs propres intérêts vitaux soient discutés et réglés en dehors de leur présence, qu'ils se demandent s'ils toléreraient que leurs problèmes soient débattus en leur absence.

100. Si nous évoquons la question vietnamienne à cette tribune, c'est que le problème, par sa gravité et ses conséquences incalculables, est imposé par les faits, par la vie elle-même, à la conscience universelle.

101. L'ONU est paralysée parce que, dans sa structure actuelle, elle est impuissante à intervenir là où elle devrait normalement intervenir; elle est impuissante parce qu'il existe au sein de ses organes et de son secrétariat un déséquilibre dans le rapport des forces mondiales. Quelle que soit l'intégrité des fonctionnaires, quelle que soit leur impartialité, on ne peut pas empêcher les "exclus" et les "bannis" de l'ONU de se méfier de cette organisation et de se demander s'ils peuvent en attendre quelque justice. N'ont-ils pas raison de douter et de se méfier de nos buts et de nos intentions alors qu'ils ont été systématiquement tenus à l'écart depuis des années?

102. L'ONU est paralysée parce qu'elle est aujourd'hui dans l'impossibilité politique et pratique d'empêcher les guerres d'agression, car si le Conseil de sécurité reflétait fidèlement la réalité de notre époque, s'il avait la possibilité d'agir comme il le doit, comment expliquer et justifier les interventions unilatérales et arbitraires de certaines grandes puissances contre les petits Etats? Hier, c'était Suez, Cuba, la République Dominicaine, aujourd'hui, c'est le Viet-Nam.

103. L'ONU est paralysée parce que les résolutions du Conseil de sécurité comme celles de l'Assemblée générale restent généralement, et dans une large mesure, lettre morte, parce que 73 résolutions contre l'Afrique du Sud n'ont pas ébranlé le régime raciste, exécration de Pretoria, parce que de toutes les décisions sur les colonies portugaises aucune n'a été respectée, parce que les mesures prévues contre le régime raciste et illégal de Ian Smith sont ignorées par les grands comme par la plupart des petits.

104. Enfin, l'ONU est paralysée — et il faut le dire — parce que les grandes puissances semblent préférer discuter et négocier en dehors de l'ONU. On parle de plus en plus des responsabilités particulières des grands et on note même des velléités de créer un système de vote porcé qui établirait une sorte de suprématie des grandes puissances, en fonction de leur apport financier à l'Organisation et de l'idée qu'elles ont d'elles-mêmes. Et, d'autre part, il faut le regretter, les petites puissances ne sont pas suffisamment soucieuses d'imposer les vues de l'immense majorité des peuples, en coordonnant leur politique et en synchronisant leurs actions.

105. C'est ainsi qu'on s'aperçoit que l'ONU vit dans une atmosphère irréelle. Depuis combien d'années parle-t-on du désarmement, de l'arrêt des essais nucléaires, du contrôle de l'espace extra-atmosphérique? Mais tout le monde sait que tous les accords, toutes les discussions et négociations seront stériles et vains aussi longtemps qu'ils n'engloberont pas tous les pays qui sont des puissances nucléaires et sans lesquels aucun accord n'est, en effet, viable.

106. On demande à U Thant de reconsidérer sa démission. Pourquoi? Pour qu'il continue à assister, en témoin impuissant et désillusionné, à l'effondrement de l'Organisation à laquelle il n'a pas cessé de consacrer ses efforts, son énergie, son dévouement et

sa vie? Pour qu'il continue, de son 38ème étage, à présider à la déchéance de l'ONU? Pour qu'il se discrédite? U Thant a raison de refuser un second mandat dans de telles conditions, et notre respect, ainsi que notre admiration pour son attitude digne et noble sont partagés par les peuples du monde entier.

107. Mobilisons d'abord nos efforts pour régler les problèmes qui ébranlent l'Organisation internationale. Luttons chaque jour, chaque heure contre l'effroyable guerre au Viet-Nam. Coordinons notre action pour que cesse l'agression contre le Viet-Nam du Nord et pour que le Viet-Nam du Sud, sous la conduite de la glorieuse armée du Front national de libération, réalise ses aspirations. Cessons de prêter assistance à l'agresseur en justifiant ses attaques contre le Viet-Nam du Nord ou sa présence au Viet-Nam du Sud. Que ceux qui disent que le régime fantoche de Saigon a le droit de faire appel à l'aide extérieure se souviennent de leur propre expérience dans la lutte contre le colonialisme et comprennent que les militants du Front national de libération, qui luttent dans les rizières et dans la jungle, mènent la même lutte qu'ils ont menée, ainsi que d'autres peuples africains et asiatiques, pour leur indépendance nationale. Tout cela pour dire que si nous voulons qu'U Thant reconsidère sa décision ou que son successeur éventuel soit en mesure de remplir dignement et honnêtement sa mission, il est indispensable que ceux qui ont la responsabilité de l'aggravation de la situation mondiale, et ceux qui, par leur passivité et leur indifférence, perpétuent cette crise, agissent immédiatement pour placer l'Organisation dans les conditions d'un fonctionnement sain et efficace.

108. Tout d'abord, il faut que les bombardements du Viet-Nam du Nord cessent, que les troupes étrangères qui se trouvent au Viet-Nam du Sud se retirent, que le Front national de libération soit reconnu comme le seul interlocuteur valable — car c'est lui qui se bat, c'est lui qui est l'adversaire contre lequel on se bat — et que l'on négocie le règlement du problème vietnamien dans le cadre du respect et de l'application intégrale des Accords de Genève. Le peuple vietnamien doit décider seul de son régime futur, sans intervention extérieure.

109. Enfin, si l'ONU veut jouer le rôle qui doit être le sien, il faut qu'elle soit "restructurée", qu'elle mette un terme à l'ostracisme qui frappe certains pays, que la République populaire de Chine reprenne sa place à l'Organisation, que le Secrétaire général ait les moyens nécessaires pour apporter sa contribution au maintien de la paix, que les grandes puissances cessent de penser en termes de puissance et de force et qu'elles apprennent à considérer l'ONU comme un instrument de paix et non de pression sur la multitude des petits Etats.

110. Un éminent représentant a dit, ici-même: "Plus est grande la puissance d'une nation, plus sa responsabilité à l'égard de la paix est grande." Un tel postulat nous agrée dans la mesure où il n'est pas qu'un simple slogan. En effet, qui peut le plus peut le moins. Une telle puissance, si elle tient réellement au maintien de la paix et à retenir U Thant, serviteur infatigable de la cause de la paix, a la possibilité de dire, demain: "U Thant, au nom de la paix, je vous demande

de rester à votre poste, j'arrête les bombardements du Viet-Nam du Nord, je commence l'évacuation des forces militaires basées au Viet-Nam du Sud et je propose une table ronde au Front national de libération, au Viet-Nam du Nord et à tous les signataires des Accords de Genève de 1954 et de 1962, et enfin nul ne violera plus la Charte."

111. A notre avis, c'est la meilleure façon de retenir U Thant et de considérer comme gagnée la cause de la paix dans le Sud-Est asiatique et peut-être dans le monde. L'ONU serait ainsi sauvée de la désagrégation qui la menace.

112. Vous avez constaté que tout au long de l'analyse que j'ai faite de la crise qui met en péril, d'année en année, notre organisation, et dont la démission d'U Thant n'est qu'une des conséquences dramatiques, j'ai été amené à mettre l'accent sur le problème de l'heure qui, selon ma délégation, est la guerre imposée au peuple vietnamien. De l'avis du Gouvernement malien, le conflit vietnamien doit avoir priorité sur tous les problèmes parce que, dans la conjoncture internationale, c'est lui qui, plus que tout autre, pose le problème de la guerre ou de la paix. De sa solution rapide dépendra la paix ou l'aggravation de la situation mondiale qui débouchera sur un conflit généralisé.

113. La position de mon pays est connue, elle n'a pas varié; mon pays soutient résolument la lutte que mène le peuple vietnamien martyr. Au seuil de cette vingt et unième session, c'est avec une profonde consternation que tous les pays épris de paix et de progrès constatent le désir que manifestent les impérialistes d'exterminer ce peuple courageux. Notre organisation peut et doit prendre ses responsabilités, elle ne doit pas assister impuissante au génocide.

114. Au nom des principes de notre Charte, au nom des principes humanitaires permanents de tous les temps, notre assemblée doit arrêter le massacre d'innocentes victimes, le bombardement des écoles, des marchés et des habitations, l'utilisation des gaz toxiques, la destruction des moyens de production de toute une nation. Il n'est que temps de céder aux objurgations des peuples du monde entier, et notamment à celles du grand peuple américain, dont 42 p. 100 seulement, d'après le Dr Gallup, soutiendraient la guerre du Viet-Nam. Il n'est que temps d'écouter les appels angoissés de centaines de millions de partisans de la paix, d'honnêtes gens de tous les pays, de tous les horizons et de toutes les confessions; les appels pontificaux et les encycliques et aussi les appels de nombreuses personnalités américaines, sénateurs et députés, qu'ils s'appellent William Fulbright, Robert Kennedy, Mansfield ou Pastore, vice-président du Comité parlementaire de l'énergie atomique, qui, récemment encore, implorait les dirigeants et les chefs d'état-major américains de ne pas utiliser au Viet-Nam d'armes nucléaires ou thermonucléaires.

115. L'impopularité de la guerre du Viet-Nam n'est plus à démontrer. La légende de l'agression du Nord contre le Sud ne trompe plus personne, pas plus d'ailleurs que le vieil épouvantail démodé du communisme, tous slogans tendant à masquer la réalité, c'est-à-dire la lutte de libération nationale d'un peuple

debout comme un seul homme pour défendre sa patrie. Il doit être mis finsans tarder au long calvaire du peuple vietnamien si l'on veut éviter au reste du monde le risque d'une conflagration générale.

116. Hitler, lui aussi, avait commencé par le mépris des traités et des accords, par le mépris de l'opinion mondiale, par le complexe de puissance et de supériorité des hommes de la race "élue" sur les autres créatures humaines. Son combat, victorieux un instant, s'est terminé dans le sang et l'opprobre. Les hommes de paix et de progrès que nous sommes doivent dire non au génocide, non à l'aventure qui risque de commencer par la destruction d'un petit peuple pacifique et courageux et se terminer par une sorte d'aventure du "type hitlérien" qui n'épargnera personne.

117. Dans la mesure où chacun est convaincu de la vanité d'une victoire militaire sur un peuple aussi farouchement déterminé que l'héroïque peuple du Viet-Nam, il faut en venir aux solutions pacifiques et réalistes. Ma délégation pense que le programme en quatre points du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et le programme en cinq points du Front national de libération demeurent parfaitement valables. Nous pensons également que pour parvenir à se réunir autour du tapis vert, il est essentiel que la "désescalade" se fasse et que s'opère l'évacuation des troupes et du matériel militaire basés sur le sol national vietnamien. Les discussions pourraient alors s'ouvrir dans une atmosphère de réalisme et de sérénité, dans le cadre des Accords de Genève de 1954 et de 1962, car il faut que cessent aussi les menées agressives contre les peuples pacifiques du Cambodge et du Laos.

118. Ensuite, la parole reviendra au peuple vietnamien qui, lui seul, a le droit de déterminer librement son avenir et de décider des voies et méthodes de sa réunification et, en toute souveraineté, de ses options. C'est cela l'autodétermination des peuples, c'est cela le gage de la paix et de la sécurité dans cette Indochine héroïque et déchirée qui se bat depuis un quart de siècle pour sa liberté et son droit à une vie nationale indépendante.

119. Au fond, ce qui se passe au Viet-Nam affecte directement les intérêts de chacun des pays du tiers monde. Que l'agression l'emporte au Viet-Nam et chacun de nous risque d'en être demain la victime, car ce que les impérialistes combattent au Viet-Nam, c'est le droit à la juste lutte de libération nationale que chaque peuple a eu l'occasion de mener — y compris le peuple américain. Il nous plaît de rappeler que le président Kennedy, alors qu'il n'était que membre du Congrès, avait lancé un sérieux avertissement contre toutes les interventions occidentales en Indochine pendant la guerre franco-vietnamienne.

120. Les pays du tiers monde doivent condamner cette guerre d'extermination de la plus grande puissance militaire et économique contre l'un des plus petits pays du monde. L'honneur et la dignité des petites nations valent tout aussi bien que ceux des grandes puissances. C'est dans la mesure où ces dernières tiendront compte de l'égalité souveraine des Etats, dont le principe est un des fondements de la Charte, perdront leur complexe de puissance et s'abstiendront de pratiquer la politique du "gros

bâton" qu'une ère de compréhension et de coopération fraternelle — par-delà les idéologies, les races, les religions — pourra s'instaurer dans les relations internationales.

121. Nous souhaitons que les dignes successeurs de Lincoln, Roosevelt et J. F. Kennedy, dans un sursaut de grandeur, mettent fin à cette guerre sans nom en décidant de se rallier aux mesures réalistes proposées par de nombreux pays amis du peuple américain.

122. Dans le souci d'œuvrer à l'instauration d'une paix véritable entre toutes les nations et au renforcement de notre organisation, ma délégation n'a jamais cessé de préconiser le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU. Il ne s'agit pas pour nous d'une simple question formelle que l'on décide chaque année de présenter mécaniquement devant cette Assemblée. La présence de la République populaire de Chine constitue désormais une nécessité vitale pour l'Organisation elle-même car un fait est à présent unanimement reconnu, c'est que l'on ne saurait de nos jours examiner quelque problème que ce soit à l'échelle internationale sans ressentir du même coup la nécessité de la participation de la République populaire de Chine à sa solution.

123. L'ONU ne saurait plus être conçue aux seules fins de servir les intérêts exclusifs d'une catégorie de puissances. Elle sera une œuvre à l'échelle de notre planète ou elle aura manqué sa vocation. Sa raison d'être demeure le rapprochement des nations et non leur division. Ses buts essentiels consistent à préserver la paix en permettant le dialogue entre tous les peuples sans distinction aucune, sur une base de stricte égalité et de respect.

124. Or, chaque jour met en évidence l'impossibilité qu'il y a pour la communauté internationale de tenir plus longtemps à l'écart des grandes décisions qui engagent l'avenir du genre humain le pays qui abrite près du quart de l'humanité. Le peuple chinois est un et indivisible et son authentique gouvernement réside à Pékin. Prétendre confier sa représentation au régime de Tchong Kai-chek constitue un déni de justice que ne saurait tolérer plus longtemps l'Organisation des Nations Unies.

125. Il est un autre phénomène qui n'aura pas cessé, lui non plus, de dominer la scène politique internationale tout au long de cette décennie: c'est le fait colonial avec cette forme abominable qu'il revêt, l'apartheid.

126. Certes, la communauté internationale a réalisé depuis fort longtemps tout le danger que ces deux fléaux constituent pour l'humanité. Il est vrai que l'Assemblée générale a, il y a six ans, adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans sa résolution 1514 (XV). Le Comité spécial qui a été créé pour étudier son application s'est jusqu'ici acquitté de cette tâche avec efficacité. Par ailleurs, il existe également le Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine. Ce sont là, évidemment, des actes positifs dans la mesure où ils prouvent la détermination de la quasi-unanimité des Etats Membres de l'ONU à liqui-

der complètement ces deux phénomènes en tant que système d'exploitation éhontée de l'homme par l'homme, contraires à l'esprit de notre temps et par conséquent à celui de la Charte des Nations Unies.

127. Notre assemblée réaffirme chaque année la Déclaration sur la décolonisation en adoptant une résolution générale par laquelle elle reconnaît le droit inaliénable des peuples subjugués à l'autodétermination et à l'indépendance. Elle a exhorté les puissances administrantes à coopérer davantage avec l'Organisation des Nations Unies en les invitant à appliquer les résolutions pertinentes qu'elle a prises afin de hâter la libération des millions d'êtres humains qui souffrent encore de la domination coloniale. Enfin, elle a reconnu la légitimité de la lutte des mouvements de libération nationale des peuples opprimés et leur droit à la liberté et à la dignité, droit inscrit dans la Charte. A notre avis, il s'agit maintenant de mettre en œuvre des principes que, pour la plupart, nous avons reconnus. La fin du colonialisme doit intervenir sans délai, cette année même.

128. Alors que toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité continuent d'être ignorées — pour ne pas dire simplement bafouées — par les Gouvernements du Portugal, de l'Afrique du Sud et leurs alliés et que, au mépris des appels incessants du monde entier, ces deux gouvernements continuent d'encourager les racistes blancs de la Rhodésie du Sud à suivre leur exemple, force nous est d'exprimer ici notre inquiétude quant à l'avenir de cette partie du continent africain. En effet, il y a un an, nous faisons, à cette même tribune, des prévisions qui, hélas, sont devenues depuis une réalité, car Ian Smith gouverne aujourd'hui par la force en Rhodésie. La minorité raciste de colons blancs impose sa volonté à quatre millions de Noirs dans leur propre patrie — le Zimbabwe — au mépris de toutes les lois humaines. Cet état de fait, nous le voyons tous, chaque jour, se consolider avec la complicité à peine voilée des uns et sans que les autres daignent seulement décider de l'action qui s'impose pour l'empêcher. Des sanctions économiques contre Ian Smith ne suffisent pas; le Royaume-Uni, dont la responsabilité dans cette triste affaire rhodésienne est entière, doit, par la volonté de notre assemblée, se résoudre à l'emploi de la force, seule capable de ramener l'ordre et la légalité au Zimbabwe. Les manœuvres dilatoires du gouvernement Wilson doivent cesser.

129. L'avenir des territoires de l'ancien Haut Commissariat britannique du Botswana et du Lesotho, dont nous saluons l'indépendance, ne peut être qu'incertain: territoires sans littoral, au cœur de l'immense empire de l'apartheid, ces pays sont, plus que jamais, menacés dans leur souveraineté et dans leur évolution économique et sociale, puisque le régime de Pretoria ne laisse plus aucun doute sur ses véritables intentions après l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice sur le Sud-Ouest africain^{3/}.

130. La récente déclaration de la Cour internationale de Justice a été un glaive dans le cœur de tous les

Africains, car elle n'a fait que donner plus de fermeté à la convoitise de l'Afrique du Sud sur toute cette région laissée à sa merci par la défunte Société des Nations. Nous invitons ici les juges qui ont assumé la grave responsabilité d'une telle décision à scruter plus profondément leur conscience d'hommes. Ils ressentiront sans aucun doute, autant que le poids de leur verdict, le dépit et l'indignation d'autres hommes. Nous pensons aux trois millions d'Africains livrés désormais à leurs bourreaux par suite de la complicité de sept membres d'une institution dont le but, par une triste ironie du sort, se trouve être de rendre la justice, d'assurer l'égalité et de défendre la légalité et le bon droit des peuples.

131. Nous ne saurions ne pas dénoncer l'attitude des puissances capitalistes qui soutiennent et encouragent les racistes blancs de l'Afrique australe. Les nations africaines sont malheureusement arrivées à la conclusion que l'encouragement donné au régime d'Ian Smith, de même que le mépris insolent que ne cessent d'afficher le Portugal et l'Afrique du Sud envers nos résolutions, résulte du fait que l'impérialisme tient, à travers ces régimes, à poursuivre le pillage des immenses richesses que possèdent la Rhodésie du Sud, l'Angola, le Mozambique et le Sud-Ouest africain. Les Etats indépendants d'Afrique sont en droit d'exiger de ces puissances qu'elles reconsidèrent leur politique d'investissements dans les pays non autonomes et qu'elles y procèdent au démantèlement de leurs bases militaires.

132. Des tâches urgentes incombent donc aux hommes de bonne volonté. Elles consistent en des actions vigoureuses, destinées à contraindre les usurpateurs à renoncer, avant qu'il ne soit trop tard, à leur folie en Rhodésie, en Afrique du Sud et dans les territoires sous domination portugaise. Devant le drame que connaissent les peuples coloniaux et ceux qui vivent sous le régime de la terreur raciale, les Etats Membres de l'ONU doivent faire face à leurs responsabilités. En effet, les Nations Unies ne devraient tolérer plus longtemps l'existence de formes de sociétés qui avilissent l'homme.

133. Le sombre tableau qui se dessine en cette partie de l'Afrique australe et dont l'humanité tout entière doit maintenant prendre conscience ne saurait, toutefois, nous empêcher de saluer ici un heureux événement: la récente accession de la Guyane à l'indépendance et son admission, en tant que 118ème Etat Membre, à l'Organisation des Nations Unies. Le Mali a eu le privilège de voter en faveur de cette admission lorsqu'elle a été présentée au Conseil de sécurité. A cette occasion, nous n'avons pas manqué de saluer la lutte courageuse menée par le peuple de ce pays pour se libérer du joug colonial. Je voudrais renouveler aux représentants du nouvel Etat, ici présents, les félicitations du Gouvernement de la République du Mali et les assurer du désir qu'a ma délégation de coopérer avec eux, de même qu'avec tous les membres de cette assemblée, pour la réalisation et la consolidation des objectifs que l'ONU s'est assignés.

134. Depuis le début de cette année, la République du Mali a l'insigne honneur de siéger au Conseil de sécurité, organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays mesure tout le

^{3/} Sud-Ouest africain, deuxième phase, Arrêt: C.I.J., Recueil 1966, p. 6.

poinds de la responsabilité et de la confiance que les autres Etats frères et amis ont placées en lui en cette circonstance. La brève expérience que nous avons pu acquérir des travaux de cette instance nous a permis de constater la persistance de certaines situations particulièrement explosives, telles que celle qui prévaut en Palestine.

135. Nous connaissons l'origine de ce drame. Le sort fait au peuple arabe de Palestine est injuste et intolérable. L'on ne peut, en effet, demeurer plus longtemps insensible au fait qu'un million et demi d'êtres humains continuent de vivre, depuis près de deux décennies, en dehors de leur patrie. Les réfugiés arabes de Palestine doivent retourner dans leurs foyers et sur les terres de leurs ancêtres. C'est là un droit inaliénable qu'on ne saurait méconnaître indéfiniment. La paix et la stabilité dans tout le Moyen-Orient sont à ce prix. Le Gouvernement de la République du Mali qui a, maintes fois, témoigné sa sympathie à ce peuple contraint à l'exil, réaffirme, ici, une fois de plus son soutien indéfectible à la lutte courageuse qu'il mène depuis 20 ans pour recouvrer tous ses droits sur sa patrie.

136. Il est d'autres tâches très urgentes auxquelles notre assemblée doit faire face. Au nombre de celles-ci figure l'examen de la situation créée par la course aux armements. En effet, aussi longtemps que des foyers de troubles continueront d'exister en certains points du globe, la course aux armements sera une angoisse permanente pour les nations éprises de paix. Conscient de ce danger, mon gouvernement s'est joint à ceux qui ont préconisé la convocation prochaine d'une conférence mondiale sur le désarmement. Il ne fait aucun doute, cependant, que le succès d'une telle entreprise suppose la participation de tous les pays du monde, sans aucune exception.

137. Les bases militaires étrangères implantées par la force ou par d'intolérables pressions sur le territoire national des petits Etats doivent être éliminées. L'Organisation de l'unité africaine a toujours condamné l'existence de bases étrangères en Afrique. Elle doit, plus que jamais, être vigilante, afin que le continent africain ne devienne pas le "refuge" des bases démantelées de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord en Europe. De plus, l'Organisation de l'unité africaine a toujours exigé que le continent africain soit une zone dénucléarisée, à l'abri de la prolifération des engins nucléaires. Et l'Afrique devra considérer comme ennemie toute puissance qui aide à la "promotion atomique" de l'Afrique du Sud, qui rêve de domination et de reconquête de toute la partie australe du continent.

138. Une autre question importante est l'immixtion dans les affaires intérieures des Etats, qui est, selon nous, la grande responsable de la tension internationale. Elle est à la base de conflits de tous ordres entre Etats — son illustration la plus éclatante est le conflit du Viet-Nam. Son terrain de prédilection semble être, depuis plus d'un an, l'Afrique, où le néo-colonialisme a provoqué les convulsions que l'on sait pour imposer des régimes au service des monopoles et des trusts coloniaux. Dans les pays où les coups d'Etat se sont traduits par des changements qualitatifs pour les peuples, l'impérialisme aux abois crée l'insécurité et l'instabilité et prépare l'avène-

ment de régimes fantoches complices de l'exploitation colonialiste et n'autorisant aucune perspective de développement et d'édification économique nationale indépendante.

139. L'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats doit cesser. A cet effet, ma délégation donnera son appui au projet de résolution soviétique sur l'"application de la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté" [voir A/6397], qui doit faire entrer dans les faits la résolution 2131 (XX) adoptée à l'unanimité par l'Assemblée lors de sa vingtième session.

140. Nous appuierons également l'initiative du Gouvernement tchécoslovaque concernant la "stricte observation de l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et du droit des peuples à l'autodétermination" [voir A/6393] à cause de ses implications directes en ce qui concerne la lutte des peuples d'Afrique et du tiers monde contre le colonialisme ancien et nouveau.

141. Une autre question importante qui retient l'attention de ma délégation est la question de Corée, inscrite automatiquement elle aussi chaque année à l'ordre du jour de l'Assemblée. Il faut, à notre avis, procéder sans plus tarder au retrait de toutes les troupes étrangères occupant la Corée du Sud sous le couvert du drapeau de l'ONU et à la dissolution de cette fameuse Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Il faut respecter les droits imprescriptibles du peuple coréen. Le maintien de la paix en Extrême-Orient est à ce prix.

142. Dans le domaine de la croissance et du progrès, la persistance d'un phénomène qui s'avère être une caractéristique de notre époque présente elle aussi, à plus ou moins brève échéance, un grave danger pour la paix: la coexistence de deux mondes, un monde où règnent la faim, la misère et l'ignorance, tandis que l'autre vit au-delà du seuil de saturation des besoins essentiels de l'homme. L'humanité entière doit prendre une réelle conscience de ce fait et envisager dès à présent des solutions qui sont à sa mesure.

143. Nous savons, certes, que le dialogue dans cette voie s'est amorcé depuis longtemps entre pays industrialisés et pays en voie de développement, au niveau des instances les plus élevées, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le tiers monde n'en attend pas moins de voir se traduire en actes concrets les bonnes intentions et les principes qui ont, à maintes reprises, été énoncés comme devant servir, désormais, de base à la coopération internationale et aux échanges.

144. Avant de terminer, je tiens, au nom de mon gouvernement, à rendre un hommage particulier à tous les membres du Secrétariat pour l'œuvre immense qu'ils accomplissent chaque jour au service de l'Organisation des Nations Unies et de sa noble et combien difficile mission de parvenir à l'instauration de cette grande harmonie universelle à laquelle notre humanité aspire depuis toujours. A ces hommes et femmes qui, à l'abri du flash et de tout déploiement

étincelant, contribuent inlassablement à la réalisation de nos vœux divers et multiples, je voudrais adresser le témoignage de notre satisfaction. Nous sommes convaincus que le Secrétariat consentira de nouveaux efforts pour la publication et la diffusion dans les délais nécessaires, et cela dans les différentes langues de travail de l'Organisation, de tous les documents dont l'étude préalable est indispensable à toute délégation pour qu'elle puisse participer pleinement et efficacement aux travaux de cette assemblée, de même qu'à ceux de ses diverses instances.

145. L'analyse critique de la grave crise que traverse notre organisation, les perspectives sombres de la conjoncture internationale nées de la guerre du Viet-Nam qui menace fortement la paix et la sécurité dans le monde, ainsi que la fureur belliciste et raciste de l'Afrique du Sud, du Portugal et de la clique de Ian Smith ne nous font pas perdre de vue l'universalité et la valeur irremplaçable des idéaux des Nations Unies. Les possibilités qu'a notre assemblée dans la bataille livrée pour sauvegarder cette universalité de l'ONU et les principes de sa charte, et pour sauver l'Organisation elle-même, sont immenses si tous les Etats Membres, grands ou petits, savent faire face à leurs responsabilités, imposer la règle de la majorité à ceux qui veulent en imposer à tous par la puissance de leurs moyens économiques et financiers. Les pays du tiers monde alliés aux pays épris de paix et de progrès constituent la majorité dans cette enceinte; ils ne doivent pas accepter de se plier, selon le mot de Jean Jaurès, à la loi du "mensonge triomphant qui passe".

146. Pour nous, de voir cette Afrique qui, pendant des siècles, a subi un sort si tragique, de voir toutes ces luttes de libération, toute cette volonté tendue et militante des hommes et des peuples, dans tous les continents, de se libérer de l'oppression, de la domination, de la tyrannie, de voir ces hommes du Viet-Nam, de l'Arabie du Sud et de Palestine, de l'Angola, du Mozambique, de Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert, de la République Dominicaine ou de Cuba riposter à l'agression, cette vision, loin de nous effrayer, nous donne un regain de foi dans la valeur et la dignité de l'homme, l'homme libre et fier de partout, notre frère. Et nous aimons à nous remémorer la tragiquement belle parole de l'aveugle s'adressant à Narsès qui regardait du toit du palais d'Agamemnon l'incendie faire rage et s'inquiétait de voir autour d'elle tant de carnages et tant de feu, pendant que quelques méchants périssaient: "Femme, cela s'appelle d'un beau nom, cela s'appelle l'aurore." Oui, l'aube d'une vie nouvelle, d'une ère de justice et de liberté née de la lutte courageuse de nous tous, hommes et nations de progrès, pour que triomphe la cause de l'homme, l'homme libre de tous les continents.

147. M. ARAM (Iran) [traduit de l'anglais]: Bien que, par suite de circonstances indépendantes de ma volonté, j'aie été privé du privilège d'être parmi les premiers à saluer l'ambassadeur Pazhwak à l'occasion de son élection unanime aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale, je tiens néanmoins à être compté parmi ceux qui apprécient le plus ses hautes qualités non seulement de diplomate et d'homme d'Etat, mais aussi d'homme de cœur et d'intellectuel. Je salue en lui un frère bien-aimé.

148. Deux de mes collègues ont déjà eu l'occasion de rappeler ici les liens exceptionnels qui unissent nos peuples, ainsi que les origines communes de nos langues et de notre histoire. C'est donc mû par un sentiment de fierté toute particulière que, au nom de ma délégation et en mon nom propre, je présente mes plus sincères félicitations à l'ambassadeur Pazhwak pour la nouvelle charge dont il est investi. Nous sommes convaincus que sous sa direction sage et avisée, cette session de l'Assemblée générale mènera à bien sa tâche difficile. Avant d'en venir aux questions qui nous occupent, je tiens également à dire combien nous apprécions les services éminents rendus par votre distingué prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, M. Fanfani, qui a su présider avec tant de compétence la vingtième session de l'Assemblée générale.

149. A ce stade avancé de la discussion générale, lorsque tant de délégations ont déjà longuement analysé la situation internationale sous ses divers aspects, je préfère limiter mes observations aux principaux éléments qui se dégagent des déclarations que nous avons déjà entendues.

150. Toutes les délégations, sans exception, ont dit combien elles s'inquiétaient de la situation générale dans le monde, et plus particulièrement de l'avenir de l'Organisation des Nations Unies.

151. Alors que les problèmes économiques du monde se multiplient et que près de deux milliards de nos frères luttent désespérément contre ces vieux ennemis que sont la faim, la maladie, l'ignorance et la peur, des dangers politiques et militaires menacent de plus en plus gravement la paix et la sécurité des hommes. La recherche de solutions véritablement durables pour certains des problèmes auxquels le monde a dû faire face depuis la création des Nations Unies s'est révélée jusqu'ici infructueuse, et le temps presse. En Afrique, l'opinion du monde entier continue d'être tenue impunément en défi dans des régions comme l'Afrique du Sud, le Sud-Ouest africain, la Rhodésie du Sud et les territoires occupés par le Portugal. Partout, dans ces territoires, le racisme est pratiqué et des politiques ultra-colonialistes ont engendré des situations explosives.

152. Au Moyen-Orient, des guerres fratricides se livrent dans certaines régions, dans d'autres des troubles graves sont à peine masqués par les apparences. Au Cachemire, en dépit des résolutions des Nations Unies et du récent Accord de Tachkent, les facteurs fondamentaux du conflit restent insolubles. A Chypre, une trêve incertaine cache à peine le problème fondamental et persistant de la division. Est-il besoin de dire que notre attitude à l'égard de ces deux derniers problèmes est bien connue? Elle n'a pas changé.

153. Mais le problème le plus urgent, c'est cette guerre qui continue à ravager la malheureuse terre du Viet-Nam et qui menace directement la paix et la sécurité du monde.

154. Sur le plan plus vaste des relations internationales, les déclarations d'intention des grandes puissances, faites aux Nations Unies ou en dehors d'elles, n'ont malheureusement pas encore porté leurs fruits et ne nous ont pas rapproché des conditions

indispensables à une paix durable, à savoir l'adoption des premières mesures concrètes en vue du désarmement.

155. Mais ce qui nous inquiète le plus, c'est l'incapacité croissante des Nations Unies à faire face au danger commun. Si je dis incapacité, et non pas impuissance, c'est à dessein, pour marquer que je continue à croire que l'Organisation peut servir la cause de la paix dans la crise actuelle, comme au cours de précédentes crises. L'Organisation des Nations Unies le pourrait si elle n'en était empêchée par le fait que ceux qui ont la responsabilité première de respecter les impératifs de la Charte ne le font pas. Ce qui est apparu comme une crise financière, que pouvaient résoudre la bonne volonté et la sagesse, semble s'être transformé aujourd'hui en une crise beaucoup plus grave, qui reflète les grandes contradictions politiques et économiques de notre temps.

156. Les nombreux aspects de cette crise nous ont été décrits par le Secrétaire général, dans sa lettre du 1er septembre 1966 [A/6400], par laquelle il informait le Conseil de sécurité des raisons fondamentales qui l'ont finalement amené à décider de ne pas solliciter un nouveau mandat. Qu'il nous soit permis de dire, d'emblée, que ce document est des plus significatifs à nos yeux, car il reflète certains des problèmes les plus graves de notre époque, vus par un homme dont le caractère et les hautes fonctions font que ses observations et son opinion sur la situation ont un poids tout particulier. Ces observations méritent donc de retenir toute notre attention.

157. A tous les hommages qui ont été rendus au Secrétaire général par les orateurs qui m'ont précédé, j'aimerais ajouter celui du Gouvernement et du peuple iraniens. Pendant les cinq années de son mandat, U Thant a rendu d'immenses services à la cause de la paix et aux Nations Unies. Nous lui sommes reconnaissants de nous avoir si clairement indiqué la voie à suivre. Nous le respectons pour sa décision et pour les raisons qui l'ont motivée. Mais nous souhaitons très sincèrement qu'il prendra en sérieuse considération les vœux qui ont été exprimés ici, ainsi que dans le monde entier. La délégation iranienne serait très heureuse de le voir demeurer à son poste.

158. J'en arrive aux considérations avancées par le Secrétaire général dans sa lettre, et je crois qu'il est évident que, lorsqu'on parle de dévouement aux objectifs de la Charte, l'on entend, notamment, le devoir d'appuyer pleinement le Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions au service de la paix, sur la base des principes de la Charte dans les efforts qu'il déploie pour supprimer les divergences qui ont paralysé notre organisation et permettre aux Nations Unies d'agir véritablement comme une grande force pour la paix.

159. La cause principale de la situation critique actuelle et de la faiblesse dont font montre les Nations Unies face aux grands problèmes du monde, c'est, pour reprendre les paroles du Secrétaire général, "l'erreur tragique qui consiste à s'en remettre à la force et aux moyens militaires dans une recherche illusoire de la paix" [cf. A/6400].

160. Les grandes puissances, au lieu de se laisser guider par les règles du droit international et de réagir positivement à la "conscience de l'humanité", telle que la reflètent les opinions de l'Assemblée générale, semblent avoir souvent préféré agir indépendamment les unes des autres dans les questions importantes. Cette politique des grandes puissances a, plus que toute autre chose, affaibli les Nations Unies et en a terni l'éclat. Le respect nécessaire ne sera rendu à notre organisation que lorsqu'il se manifestera dans les politiques des grandes puissances. Respecter la Charte signifie ne pas feindre d'ignorer l'Organisation même lorsque les intérêts nationaux semblent être mieux servis en dehors de celle-ci. Cela signifie également ne pas vouloir se tourner vers notre organisation uniquement lorsqu'on y a intérêt.

161. Il devrait être inutile d'expliquer le sens véritable du mot "intérêts", dans un monde où l'interdépendance des nations s'accuse sans cesse, et pourtant on semble ignorer cette évidence, qui apparaît partout, qu'aucun pays n'est une île. Il ne servirait à rien d'adresser des appels fervents au Secrétaire général en lui demandant de ne pas renoncer à la lutte, si les politiques nationales continuent à faire fi de l'autorité de l'Organisation au nom de laquelle il agit. Comment peut-il s'acquitter pleinement de ses responsabilités si l'Organisation est privée de toute autorité et si elle n'a pas les moyens de remplir les tâches énoncées dans la Charte? C'est la question que nous pose le Secrétaire général; elle mérite de recevoir une réponse sincère et convaincante, sous forme d'actes plutôt que de paroles. Il faut donc en toute priorité renforcer les pouvoirs de l'Organisation pour en faire un instrument efficace de paix, et l'on y arrivera si l'on recommence à respecter l'opinion générale de l'humanité.

162. Mon gouvernement a exprimé sa vive préoccupation au sujet de la situation au Viet-Nam et nous avons fait connaître notre opinion fondamentale sur ce problème. Comme la majorité des Etats, nous pensons que la situation en Asie du Sud-Est présente des dangers formidables pour la paix mondiale. Le droit de la population du Viet-Nam de décider librement de son avenir, à l'abri de toute ingérence étrangère, ne saurait être contesté. Nous pensons qu'il est de notre devoir d'aider la population du Viet-Nam à obtenir l'indépendance qu'elle demande, à l'abri de toute pression extérieure. La guerre inflige des souffrances indicibles au peuple vietnamien; elle menace de s'intensifier et d'étendre le champ de ses horreurs. Notre anxiété n'est que trop justifiée.

163. On reconnaît qu'il ne peut pas y avoir de solution militaire au problème du Viet-Nam et que, en tout cas, aucune ne serait durable; la seule solution ne peut donc être que politique. Or les bases d'une telle solution existent déjà dans les Accords de Genève de 1954. Le règlement pacifique du conflit exige avant tout que l'on trouve le moyen d'amener les parties à s'asseoir autour d'une table de conférence. Le Secrétaire général nous a déjà dit quelles étaient les mesures préalables indispensables en la matière. Selon nous, c'est par-dessus tout dans cet aspect suprêmement important de la question qu'il nous faut seconder ses efforts; ma délégation approuve les idées

sur lesquelles se fondent ses propositions pour réunir les parties au conflit. Un accord selon ces grandes lignes nous paraît la voie à suivre pour aboutir à un résultat constructif.

164. L'universalité de notre organisation est une question que nous ne pouvons éluder plus longtemps si nous voulons que les Nations Unies reflètent les grandes modifications qui se sont produites dans le monde. Si l'on ne tient pas compte ici de ces changements, les Nations Unies ne pourront pas espérer atteindre leurs objectifs et fonctionner comme instrument efficace pour le règlement pacifique des conflits et l'harmonisation des politiques. Le moment semble déjà venu où nous devons prendre des mesures nouvelles pour nous rapprocher de cet objectif d'universalité, conformément aux buts et aux principes de la Charte.

165. Au sujet de l'universalité, j'ai le grand plaisir de saluer, au nom de mon gouvernement, le dernier membre admis à notre organisation, l'Etat de Guyane, et c'est avec une satisfaction égale que je salue le retour parmi nous de l'Indonésie. Ce retour présage que nous pourrions profiter de nouveau, comme nous en avons grand besoin, de son efficace contribution à la réalisation de nos objectifs communs.

166. Comme je l'ai déjà fait observer, l'un des effets les plus néfastes de la crise politique actuelle est de nous détourner de l'action sur laquelle nous devons nous concentrer pour résoudre nos dilemmes économiques, dont la gravité est reconnue par tous. La dernière session du Conseil économique et social et les rapports du Secrétaire général nous apportent à cet égard de nouvelles raisons d'inquiétude.

167. Alors qu'en 1965 le produit national brut des pays exportateurs de capitaux atteignait la somme sans précédent de 1 300 milliards de dollars, ce qui permettait à ces pays de gaspiller à des fins militaires quelque 150 milliards de dollars par an, les difficultés auxquelles se heurtaient les pays en voie de développement ne faisaient que s'aggraver. A de vieux problèmes à long terme non encore résolus sont venus s'ajouter de nouveaux problèmes qui provenaient en partie de l'insuffisance des remèdes qui devraient guérir ces maux chroniques. La charge du service de la dette en particulier en est venue à dépasser dans de nombreux cas le montant des importations de capitaux; nous manquons de denrées alimentaires, et ce problème est encore aggravé par la surpopulation, tandis que la détérioration des termes des échanges commerciaux épuise peu à peu nos ressources nationales. Par-dessus tout, le rythme de l'assistance internationale s'est ralenti et c'est là, on l'a reconnu, l'un des problèmes les plus graves de l'année dernière.

168. Bien entendu, les efforts se poursuivent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays en voie de développement, pour surmonter les grandes difficultés économiques de notre époque. Les peuples des pays en voie de développement font des efforts que l'on a qualifiés d'héroïques. Bien qu'elle ne dépasse pas encore 0,65 p. 100 du revenu national brut des pays développés, l'aide internationale annuelle s'approche déjà de 10 milliards de dollars. Les plans et les ressources des Nations Unies en faveur de l'assistance

ont également été améliorés. Néanmoins, si le résultat de tous ces efforts ne semble pas devoir jamais devenir suffisant, c'est parce que, de l'avis de ma délégation, on n'a pas encore abordé dans son ensemble le problème du sous-développement et qu'on n'a pas encore su s'y attaquer dans la perspective générale des besoins à long terme d'une économie mondiale stable et prospère.

169. Il existe encore dans les pays développés une forte tendance à envisager dans une optique locale la lutte contre le sous-développement. Ces pays ne visent pas à faire entrer les régions dites sous-développées dans les grands courants économiques de notre époque; ils n'ont recours qu'à la méthode décevante qui consiste à écoper une embarcation qui fait eau, en partie par l'aide bilatérale, en partie par les méthodes traditionnelles d'échanges inéquitables. Aussi longtemps que s'imposera cette conception fautive et étroite des possibilités de développement, le programme proposé n'aura forcément que la portée limitée et provisoire d'un secours d'urgence. Ce n'est qu'en changeant les buts de nos efforts communs, en créant un nouvel ordre économique et en fondant une économie mondiale dynamique et en expansion que les destinées économiques divergentes des peuples du monde pourront se concilier dans l'intérêt de tous, quel que soit notre degré de développement.

170. Ici encore, si les pays développés continuent à ne pas comprendre la nécessité de poser les bases d'une économie mondiale équilibrée et en expansion, on pourrait se trouver en face d'un danger sérieux pour la coopération internationale.

171. Dans une grande partie de notre continent asiatique, une sorte de ligne d'action économique, basée sur le concept "chacun pour soi", que l'on a appelé "autonomie économique", s'impose déjà. Certains y voient une sorte de réaction de désespoir aux résultats infructueux et décevants de certaines des structures actuelles de la coopération internationale. Si cette attitude devait s'étendre et s'accréditer davantage dans les pays en voie de développement, qui sont de plus en plus nombreux à perdre confiance dans l'ordre économique mondial actuel, cela mettrait en péril l'idée même d'harmonie qui constitue la base de notre activité dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

172. Plus que jamais, il importe que la communauté mondiale accepte les objectifs des 77 pays en voie de développement, en vue d'un meilleur ordre économique mondial, et n'y voie plus simplement un moyen pour eux de défendre leurs intérêts égoïstes. On a souligné bien des fois déjà que ces pays ne recherchent ni la charité ni des avantages étroits, mais la justice. Dans le cadre des activités de la famille des Nations Unies aussi bien qu'en dehors, ils veulent briser le cercle vicieux des restrictions imposées par le sous-développement mondial, et élargir ainsi la participation, avantageuse pour tous, à l'activité économique à une échelle mondiale, et créer un système de règles et de relations économiques qui promette la prospérité à tous les peuples du monde.

173. C'est dans cet esprit, et conformément à ces principes, que l'Iran continuera à manifester sa solidarité avec les autres pays en voie de développement.

Nous espérons toujours qu'à sa deuxième conférence la CNUCED parviendra à poser un jalon sur la voie qui conduit à un ordre économique équilibré et sain.

174. Tout en soulignant l'importance d'un ordre nouveau dans le commerce mondial et d'une philosophie nouvelle en matière d'assistance étrangère, je dois ajouter que, pour briser les barrières qui nous séparent de la prospérité, les armes essentielles sont la détermination des peuples de briser leurs liens et leur volonté de payer le prix nécessaire en travaillant durement et en apportant une collaboration efficace à leur propre développement.

175. Nous croyons que le développement doit être amorcé sur tous les fronts: mobilisation des ressources et rénovation des institutions dans chaque pays, efforts communs au niveau régional et coopération économique étroite avec tous les pays du monde. Je suis heureux de dire ici ce que nous avons fait, pour notre part, dans ce domaine. Sur le front national, la mobilisation des ressources humaines et matérielles a progressé en même temps qu'étaient apportées les modifications institutionnelles dont Sa Majesté impériale le Shahinshah avait pris l'initiative pour rénover notre société. La réforme agraire a libéré les énergies des trois quarts de notre population, elle a donné à cette population des raisons de travailler pour un avenir meilleur, et elle leur a donné des perspectives toujours plus grandes de justice sociale. Les réformes administratives ont donné un sens nouveau des valeurs dans l'administration. Une révision de l'organisation gouvernementale a mis en place des mécanismes plus efficaces pour l'œuvre de développement. La création du Literacy, Health and Development Corps, formé de conscrits ayant reçu une bonne éducation, a mis les services de professeurs, de médecins, d'ingénieurs et d'agronomes à la disposition des régions les plus excentriques de notre pays. Ainsi, notre système de défense nationale nous rend service de deux façons: en protégeant le patrimoine national et en aidant à le développer.

176. C'est avec plaisir et fierté que nous attirons l'attention sur le fait que l'an dernier le produit national brut de notre pays a augmenté de 12 p. 100, ce qui permet d'apprécier les résultats qu'a obtenus notre révolution pour le progrès. Si la voie de la paix passe par le développement économique et social, l'ignorance constitue une barrière redoutable pour ceux qui cherchent à avancer sur cette voie. Pour cette raison, mon gouvernement attache une importance exceptionnelle à la campagne nationale d'alphabetisation et d'éducation, pensant que de la sorte l'œuvre de développement sera facilitée, et aussi que la compréhension dans le monde s'améliorera à mesure que l'horizon de l'homme s'élargira.

177. En corrélation avec notre campagne d'alphabetisation des masses dans notre pays, nous cherchons à contribuer à la campagne mondiale contre l'analphabétisme et en même temps à une réduction dans l'avenir du fardeau mondial des armements. Sa Majesté impériale le Shahinshah a pris l'initiative, au cours de cette année, de demander instamment aux États Membres d'apporter à l'UNESCO, à titre de contribution, l'équivalent financier d'une journée de dépenses militaires afin de créer un fonds qui per-

mettrait d'aider à l'élimination de l'analphabétisme. L'Iran, pour sa part, a déjà versé à cette fin à l'UNESCO 700 000 dollars prélevés sur son budget militaire. Nous sommes heureux de constater que le Mali et la Côte d'Ivoire, et maintenant la Tunisie, se sont joints à nous dans cet effort constructif. D'autres ont exprimé un appui enthousiaste à cette idée. Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, M. George Brown, a déclaré l'autre jour [1436^{ème} séance] qu'environ 250 millions d'enfants d'âge scolaire dans le monde ne recevaient aucune instruction, mais il n'a rien dit de ce qu'il fallait faire pour y remédier. Nous pensons qu'il faut prendre une attitude plus positive, de préférence par des mesures telles que celles que nous avons prises, pour assurer l'éducation de ces 250 millions d'enfants. Non moins important est le problème posé par les 700 millions d'adultes qui ne savent ni lire ni écrire. On estime qu'un programme mondial pour l'élimination de l'analphabétisme coûterait 4 à 5 milliards de dollars. Pour gagner cette bataille, il faut trouver les outils et les fonds nécessaires non seulement sur le plan national, dans les pays intéressés eux-mêmes, mais aussi sur le plan mondial, grâce à un vaste effort international.

178. Dans chaque organe des Nations Unies, l'accent est placé, à juste titre, sur l'importance de la coopération régionale en tant que moyen de coordination, et ultérieurement d'intégration, des efforts de tous les pays pour accélérer le développement économique. Dans ce contexte, je voudrais mentionner la création, en 1964, de la Coopération régionale pour le développement entre l'Iran, le Pakistan et la Turquie. Cet effort a permis à ces trois pays d'élargir leur coopération économique et d'arriver à des résultats qui se sont avérés extrêmement utiles à toute la région. La Coopération régionale pour le développement, qui n'est pas une organisation fermée, n'a pas seulement posé les bases pour accélérer le développement économique et accroître le bien-être des 160 millions d'habitants de ces trois pays unis par des liens historiques d'amitié, elle a aussi resserré la coopération dans d'autres domaines.

179. Grâce à une gestion éclairée et du fait de la stabilité sans précédent qui en est résultée dans le pays, l'Iran a pu l'année passée établir des relations de coopération constructive avec d'autres pays épris de paix, quels que soient leurs systèmes sociaux ou politiques. Le but des visites officielles du Shahinshah dans des pays étrangers a été de donner une signification substantielle à notre concept fondamental de coopération internationale effective sur la base de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et du respect mutuel de la souveraineté nationale. Ces visites et les rapports personnels qui se sont établis entre le Shahinshah et les dirigeants de ces pays ont été extrêmement utiles en ce qu'ils nous ont permis d'étendre et d'approfondir nos relations avec les autres Membres des Nations Unies.

180. Je voudrais ici indiquer brièvement les éléments de la politique extérieure iranienne, tels qu'ils ont été exposés par le Shahinshah il y a quelques jours dans un discours prononcé devant les deux Chambres du Parlement iranien. Sa Majesté impériale a fait observer que la politique internationale

de l'Iran a pour bases l'indépendance en matière de politique intérieure, le respect de la Charte des Nations Unies, la recherche de la paix, de la coexistence et de la coopération avec les Etats et les nations, indépendamment de leurs systèmes de gouvernement.

181. L'Iran est résolument en faveur du désarmement complet garanti, de la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que de la création de zones dénucléarisées. L'Iran est convaincu que pour répondre aux intérêts réels du pays, il faut prendre la voie d'une compréhension et d'une coopération fructueuse entre toutes les nations du monde, sur la base du respect de la souveraineté nationale. L'Iran estime que la paix et la compréhension internationale restent les conditions préalables nécessaires et fondamentales pour son progrès social aussi bien que pour le progrès de toutes les sociétés du monde.

182. Nous avons cherché, dans la limite de nos possibilités, à contribuer au règlement pacifique des différends, notamment dans notre partie du monde. L'Iran s'est toujours beaucoup occupé de cette question. A ce propos, je voudrais remercier les éminents représentants du Pakistan et de la Malaisie des aimables paroles qu'ils ont prononcées à l'égard de notre souverain pour ses efforts de médiation. Nous avons été très heureux de constater que ces efforts ont contribué au rétablissement des relations diplomatiques entre deux Etats musulmans.

183. Du fait de l'importance que nous attachons au respect des droits de l'homme et du désir que nous avons de contribuer à la défense de cette cause par une action concrète, nous avons offert d'accueillir la Conférence internationale des droits de l'homme, qui doit se réunir en 1968 conformément à l'appel que l'Assemblée générale a lancé à sa dernière session, dans sa résolution 2081 (XX) du 20 décembre 1965. Nous nous attendons à ce que cette conférence pose un jalon de plus dans la voie de la réalisation de notre objectif commun, qui est le respect des droits de l'homme.

184. Pour conclure, je voudrais mettre en garde contre le découragement et le désespoir devant les difficultés, si graves qu'elles soient, qui existent actuellement dans le monde. Au cours des 20 premières années de l'existence de notre organisation, les prophètes du pessimisme ont été bien souvent démentis par l'habileté dont le monde a fait preuve en périodes de crise pour tenir la promesse faite de préserver les idéaux de la Charte des Nations Unies.

185. Dans un sens, le fait le plus encourageant de notre époque est que les peuples prennent de plus en plus conscience de leur solidarité; cette solidarité se manifeste par les réactions presque instinctives qui nous ont conduits à appuyer spontanément et énergiquement notre organisation chaque fois qu'elle a traversé une crise importante. C'est pour cette raison et parce que nous sommes convaincus que l'avenir de la race humaine tient à cette solidarité que nous partageons avec le Secrétaire général sa foi persistante et inébranlable en le succès final de notre organisation. Nous estimons que tous les Membres des Nations Unies devraient intensifier leurs efforts pour consolider l'Organisation, qui est un instrument

indispensable si nous voulons faire régner dans le monde la paix et la justice.

186. Malgré la crise que traversent les Nations Unies, nous restons convaincus que les délibérations de cette assemblée nous permettront, une fois de plus, de trouver les moyens de surmonter toutes les difficultés actuelles et d'ouvrir ainsi la voie à la réalisation des deux grands buts de notre organisation: maintenir la paix aujourd'hui et construire une paix stable pour l'avenir.

187. M. GANAO (Congo-Brazzaville): Je suis heureux de renouveler au Président, au nom de mon gouvernement, les félicitations que lui a adressées la délégation congolaise avant mon arrivée à New York, à l'occasion de son élection. Je voudrais également renouveler celles qui avaient été adressées à son distingué prédécesseur, M. Amintore Fanfani, ministre des affaires étrangères d'Italie, dont nous avons tous ici apprécié les hautes qualités et la compétence.

188. Nous nous réjouissons sincèrement du fait que l'ambassadeur de l'Afghanistan ait été choisi à l'unanimité pour conduire nos travaux. Ce choix constitue, de l'avis de la délégation du Congo (Brazzaville), un acte plein de signification. Nous y voyons d'abord le couronnement des efforts soutenus et désintéressés d'un diplomate qui, venu en ayant pour mission de représenter son pays au sein de l'Organisation, a vite su se mettre au service de toute la communauté internationale. Ensuite, le fait que l'élu soit le représentant d'un pays modeste est un heureux réconfort pour nous qui avons besoin d'espérer que le jour viendra où l'Organisation retrouvera sa vocation d'universalité et la neutralité qui lui est si nécessaire, surtout quand on parle de paix.

189. Ma délégation est convaincue que le Président jouera son rôle avec efficacité et que sous sa direction vigilante les problèmes inscrits à l'ordre du jour trouveront au moins une ébauche de solution. Il en est cependant un qui, même s'il ne figure pas parmi les autres, n'en constitue pas moins un sujet de graves préoccupations pour mon pays: il s'agit du drame vietnamien. Nous sommes unanimes, je pense, à reconnaître que le conflit vietnamien met directement en cause le maintien de la paix que l'Organisation s'est fixé comme but, et je cite la Charte, afin de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

190. Qui, parmi les représentants présents à la présente session, n'a pas exprimé publiquement ou en privé l'angoisse ressentie dans son pays de voir la guerre du Viet-Nam connaître chaque jour un développement nouveau? Chacun a dit ici du conflit du Viet-Nam ce qu'il en sait. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas la prétention de vous tracer l'histoire de la question du Viet-Nam. Nous croyons sincèrement que nous aurons tout dit sur cette question en répétant tout haut devant l'Assemblée générale qu'il y a agression au Viet-Nam, que l'agresseur est l'impérialisme américain et la victime le peuple vietnamien.

191. Il est temps que les peuples épris de paix — et le peuple américain est de ceux-là — dénoncent publi-

quement et sans équivoque la lâche agression du Gouvernement impérialiste des Etats-Unis contre le Viet-Nam. L'intervention directe de Washington dans les affaires intérieures de ce pays, perpétrée au mépris de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et des accords de Genève sur l'Indochine, la dangereuse "escalade" qui a abouti tout dernièrement à l'inqualifiable bombardement des faubourgs de Hanoi et de Haiphong, l'utilisation des gaz toxiques contre les populations civiles du Viet-Nam — est-il vraiment nécessaire d'allonger la liste? — sont autant d'actes d'une cruauté, d'une sauvagerie et d'une barbarie qui nous permettent difficilement de voir la moindre différence entre l'administration américaine et l'Allemagne hitlérienne.

192. Bien sûr, le Gouvernement américain ne manquera pas d'arguments pour tenter de justifier son action inhumaine en Asie du Sud-Est. Il s'agissait et il s'agit peut-être encore de la lutte contre le communisme venu du pays du président Ho Chi-minh, de la défense de la liberté du Viet-Nam du Sud, que sais-je encore? En fait de liberté, les Vietnamiens ont-ils vraiment besoin de leçons à recevoir des impérialistes américains qui n'osent même pas reconnaître — comme le disait le président Massamba-Debat — les droits élémentaires qui devraient être ceux de leurs compatriotes pour la simple raison que ceux-ci ont une peau différente de la leur? Et si un peuple était fermement convaincu que la voie qui lui assurera le bonheur auquel il aspire passe par le socialisme ou même le communisme, au nom de quel principe sacré d'anticommunisme les impérialistes américains peuvent-ils s'arroger le droit de l'empêcher de la prendre?

193. Le problème vietnamien est aujourd'hui plus que jamais un problème humain, un problème moral, et non pas seulement un problème politique, comme veut nous le faire croire le Gouvernement de Washington. C'est la signification que revêt à nos yeux la visite du pape Paul VI au Siège de l'Organisation, l'an dernier, et les appels à la paix que le Saint-Père n'a cessé de lancer.

194. Nous sommes heureux, pour notre part, de constater l'échec des tentatives faites par les Etats-Unis pour bénéficier une fois de plus du couvert de l'Organisation afin de justifier et de poursuivre leur guerre d'agression contre le Viet-Nam. Par contre, nous estimons que l'ONU devrait utiliser tous les moyens appropriés pour faire revenir les impérialistes et racistes de Washington à la raison et leur faire comprendre qu'ils ne sont pas chez eux au Viet-Nam et qu'ils doivent en repartir comme ils y sont allés.

195. Mon gouvernement persiste à croire que le départ des interventionnistes américains permettra un retour à la paix en Asie du Sud-Est, cette paix qui nous est chère à tous et qui, comme vous le savez, se trouve également mise en cause en Afrique où les principes de la Charte sont quotidiennement violés et où la décolonisation se heurte à la volonté maléfique des tenants de la suprématie blanche et de l'apartheid. Qu'il s'agisse des territoires encore sous domination portugaise comme l'Angola, le Mozambique, la Guinée-Bissau ou de la République sud-africaine et de la

Rhodésie, le problème prend chaque jour une dimension de plus en plus angoissante.

196. La question des territoires sous domination portugaise a fait l'objet de nombreux débats au Conseil de sécurité qui a nettement affirmé que la situation résultant de cette politique, pour les populations africaines comme pour les Etats voisins, constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est parce qu'il a reconnu la gravité de la situation que le Conseil a demandé l'application immédiate du principe d'autodétermination, en invitant par ailleurs les Etats Membres de l'Organisation à s'abstenir de fournir une assistance militaire au Gouvernement portugais si celle-ci devait servir à l'oppression des populations placées sous son administration. Quel en a été le résultat?

197. Le Portugal s'obstine dans son attitude rétrograde pendant que des puissances complices continuent à lui fournir une aide militaire substantielle. Toutes les recommandations et toutes les résolutions de l'ONU sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales préconisé par la Charte sont restés de vains propos pour les fanatiques de la domination raciale, qui n'ont cessé de se conduire en esclavagistes et en tortionnaires, de connivence, bien sûr, avec des puissances occidentales.

198. L'ONU se contente de multiplier des vœux pieux à l'usage d'un monde déjà sceptique, quitte à se décerner bientôt et officiellement un constat d'impuissance. Dans ces conditions, nul doute que la seule forme d'action efficace, pour les populations autochtones opprimées, soit la lutte armée. La clique de Salazar, qui laisse croupir le petit peuple portugais dans la misère et le sous-développement pour acquérir un armement coûteux et courir l'aventure coloniale, a beau s'appuyer sur ses alliés de l'OTAN, c'est elle qui s'essoufflera à vouloir maintenir les peuples africains dans un état d'esclavage. En Guinée, en Angola et au Mozambique, il n'y a qu'une issue: la défaite des esclavagistes portugais et la perte qui en résultera pour eux des immenses bénéfices tirés de l'exploitation honteuse de l'homme par l'homme. Les mauvais traitements, les emprisonnements et les massacres n'y feront rien. Ils serviront, au contraire, à alimenter la flamme combative des patriotes.

199. De son côté, le Gouvernement britannique, qui a pris l'engagement solennel de réduire en un temps record la rébellion du régime illégal de Smith en Rhodésie, n'a fait que dissimuler sa collusion avec un gouvernement qui assure la protection des intérêts britanniques et de la minorité blanche, dès lors qu'il s'est refusé à l'emploi de la force, seul moyen de résoudre la crise.

200. Que M. Wilson demande maintenant l'application de sanctions sélectives et obligatoires pour tous, mais cela ne changera pas l'attitude de Salisbury, qui sait compter sur l'alliance avec Pretoria, Lisbonne et les grandes puissances occidentales. La situation en Rhodésie est très grave et nous souhaitons que les Membres de l'ONU, et plus particulièrement les membres africains, en soient convaincus.

201. Comment comprendre que quatre millions d'Africains soient asservis par une minorité dérisoire, et s'en remettent, pour la solution du problème, au bon gré des colonialistes britanniques? Ce triste et grave problème a malheureusement divisé l'Afrique, dont tous les fils ne peuvent pas encore comprendre la nécessité de la fermeté dans les décisions. Eu égard à la gravité de la situation, mon gouvernement ne peut que déplorer la passivité, les atermoiements et le manque de conséquence des pays africains, quels que soient les motifs qu'ils avancent. Nous estimons, au Congo, que les solutions appropriées des problèmes africains ne peuvent venir que des Africains eux-mêmes, auxquels l'ONU pourrait fournir un appui.

202. Il ne saurait en être autrement du grave problème soulevé par le mandat qu'exerce l'Afrique du Sud au Sud-Ouest africain et au sujet duquel ma délégation a déjà exprimé son point de vue [143^eème séance]. Le Gouvernement congolais persiste dans sa conviction que le Mandat est toujours en vigueur. Il connaît aussi les convoitises et les visées impérialistes des colons blancs de Pretoria, qui veulent étendre l'abominable et ignoble politique d'apartheid qu'ils appliquent cyniquement dans le territoire usurpé d'Afrique du Sud, au Sud-Ouest africain, en violation flagrante des principes de la Charte et au mépris des recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

203. Le Lesotho et le Botswana, Etats nouvellement indépendants, attisent déjà les appétits de Vorster, alimentés par la présence au pouvoir de quelques marionnettes à sa solde.

204. Puisque l'Afrique du Sud viole la Charte et menace la paix, il n'y a, comme nous l'avons toujours dit, qu'une action coercitive et énergique à envisager contre elle. Puisque l'Afrique du Sud n'a pas rempli ses obligations de pays mandataire, il appartient à l'Organisation d'en tirer les conséquences pour que soit sauvegardée la paix mondiale, cette paix qui, pour être réelle et durable, devra nécessairement se faire par le désarmement. Nous abordons là un problème qui touche tout le monde, les grandes puissances comme les petites.

205. En l'espace d'une génération, deux conflagrations généralisées ont semé partout misère et désolation. Pendant ces deux dernières décennies, l'humanité a rêvé d'une paix et d'une sécurité durables, et a espéré que pareilles calamités ne se produiraient jamais plus. Cette paix précaire est plus que jamais menacée. La course aux armements est devenue un moyen, pour les grandes puissances, de poursuivre leur politique d'hégémonie. Pourtant, du haut de cette tribune, des appels ont été lancés pour que cesse la politique de l'équilibre et de la terreur et force nous est de constater que ces appels sont restés lettre morte.

206. Alors que les hommes avaient fondé de grands espoirs sur les résultats des travaux de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, les travaux de ce comité des dix-huit — qui ne sont plus que dix-sept — ont été plutôt décourageants. Des divergences de vues se sont fait jour en ce qui concerne la non-prolifération des

armes nucléaires et la question du désarmement général et complet n'a pu être examinée à fond.

207. Il faudrait bientôt admettre l'évidence. Les grandes puissances ne sont pas en faveur du désarmement, car comment expliquer alors qu'au moment où tout le monde parle de désarmement, y compris ces grandes puissances, elles accroissent et ne cessent d'accroître, dans des proportions inimaginables, leur arsenal de guerre.

208. Les efforts déployés pour organiser une conférence mondiale du désarmement, comme l'avait demandé l'Assemblée générale [résolution 2030 (XX)], n'ont pas progressé. Mon gouvernement pense qu'il serait utile de convoquer une telle conférence qui ouvrirait la voie à des solutions durables et à l'instauration d'une paix véritable dans le monde. Force est cependant de constater qu'une pareille conférence ne peut avoir de succès que si toutes les grandes puissances, y compris la République populaire de Chine, participent à ses travaux.

209. La délégation du Congo (Brazzaville) estime quant à elle qu'aucun problème de l'heure, qu'il s'agisse du désarmement, de la dénucléarisation, du drame vietnamien, de la paix même, ne peut trouver de solution sans la participation de la République populaire de Chine. Il faut se convaincre immédiatement qu'il est inutile de rechercher un accord sur la non-dissémination des armes nucléaires sans la participation effective de Pékin; un tel accord perdrait tout intérêt et toute signification. Dès lors, comment expliquer cette absurdité qui consiste à écarter systématiquement de l'arène internationale un pays de 700 millions d'habitants dont dépend, nous l'avons dit, la solution de nombreux problèmes qui préoccupent l'ONU.

210. D'année en année, notre organisation a vu s'accroître le nombre de ses Membres, qui est passé de 51 Etats, au moment de l'adoption de la Charte, à 119 Etats à l'heure actuelle, démontrant ainsi le caractère universel de cette institution. Mais, fait étrange, cet accroissement du nombre des Etats Membres ne correspond pas, dans la réalité, à la vocation d'universalité que s'est donnée l'ONU. Aussi, nous ne pouvons que constater la carence, voire la faiblesse, de notre organisation, tant que les impérialistes américains et leurs acolytes s'obstineront à en écarter le pays le plus peuplé du monde.

211. On va jusqu'à oublier que lors de l'élaboration de la Charte des Nations Unies, la Chine était l'objet de beaucoup de sollicitude, parce que considérée comme un élément essentiel pour l'équilibre mondial. C'est pour cette raison qu'elle est non seulement devenue un Membre fondateur de l'ONU, mais aussi l'un des pays sur lesquels devait reposer, aux termes du paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

212. Aujourd'hui, les Etats-Unis et leurs caudataires s'évertuent à nous convaincre qu'il n'en est plus ainsi et que la Chine aurait perdu à la fois sa puissance et son influence. Il apparaît donc dangereux de pratiquer la politique de l'autruche et de refuser de regarder la réalité en face, aussi déplaisante soit-elle, car la

réalité est là. La République populaire de Chine existe, de plus en plus moderne, et aussi de plus en plus puissante.

213. L'ONU n'a pas pour rôle d'apprécier les mérites de tel ou tel régime. Un pays Membre a le droit sacré de changer son système politique s'il constate qu'à un certain moment de son évolution ce système ne correspond plus aux aspirations légitimes de son peuple. Le changement qui s'est opéré en Chine, en 1949, est un changement de pouvoir comme un autre. Nous avons assisté, depuis 1949, à des révolutions ou à des coups d'Etat en chaîne, qui se sont produits dans de nombreux Etats Membres et les nouveaux régimes, quelle que soit leur couleur politique, ont immédiatement et légalement remplacé les anciens représentants de leur pays à l'ONU. Aucune objection n'a été faite à leur endroit. Formuler une telle objection, ce serait aller non seulement à l'encontre même de l'esprit et de la lettre de la Charte de San Francisco, mais constituer aussi une ingérence condamnée au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte.

214. Notre délégation demande donc l'expulsion pure et simple des représentants de Tchang Kai-chek de l'ONU et de tous ses organes, et la restitution, au Gouvernement de la République populaire de Chine, du siège qui lui revient de droit.

215. Nous tenons également à rappeler devant cette assemblée que Taïwan est une province chinoise et cela depuis des temps reculés. Son occupation par les Japonais à la fin du siècle dernier ne change absolument rien au fait qu'elle fait partie du territoire chinois. La Déclaration du Caire et celle de Potsdam ont spécifié que Taïwan devait être rendue à la Chine après la seconde guerre mondiale. C'est ainsi qu'après la reddition du Japon la Chine a repris Taïwan qu'elle a érigée en une de ses provinces. Cette situation fut reconnue publiquement par le Président des Etats-Unis de l'époque, M. Harry Truman.

216. Les Etats-Unis et les zéloteurs de ce que l'on appelle à tort la non-admission de la Chine à l'ONU ne veulent pas que la République populaire de Chine soit rétablie dans ses droits au sein de l'Organisation pour une raison évidente: ce rétablissement heurterait sans nul doute certains intérêts et remettrait en cause les positions acquises. Nous vivons dans un monde absurde et Kafka dans ce domaine n'aurait pas mieux imaginé. En effet, comment concevoir que ceux-là même qui nient tous droits à la République populaire de Chine au sein de l'Organisation des Nations Unies négocient avec ce même pays pour la solution de certains conflits internationaux?

217. Les Américains savent bien, comme l'a dit le général de Gaulle, que "rien de ce qui se fait en Asie, la guerre ou la paix, ne peut se faire sans la Chine". N'est-ce pas là une reconnaissance de facto de la République populaire de Chine comme facteur déterminant de l'équilibre non seulement en Asie mais dans le monde? Comment les Américains expliquent-ils dans ces conditions, face à leur propre conscience, cette attitude équivoque qui les conduit à traiter avec la puissance authentique qu'on prétend par ailleurs ignorer et à reconnaître les trafics à la nation chinoise qui ne représentent qu'eux-mêmes?

218. Mon pays adresse un solennel appel à cette haute instance internationale qu'est l'Assemblée générale pour qu'elle prenne pleinement conscience de ses responsabilités et montre à la face du monde qu'elle a retrouvé sa vocation universelle et qu'elle entre, dans ce "monde fini" dont parlait Paul Valéry, en réparant la grave injustice commise à l'égard de la République populaire de Chine, l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

219. L'Organisation des Nations Unies a fait du concept de la coexistence pacifique un principe fondamental, d'où la nécessité pour tous les peuples, quel que soit leur choix politique, idéologique ou économique, de s'accepter et de coopérer. Nous devons mettre en exergue cette pensée de Saint-Exupéry: "Enrichissons-nous de nos différences."

220. Cette année encore, la soi-disant "question de Corée" est inscrite à l'ordre du jour de notre session. Le Gouvernement congolais estime pour sa part qu'il faut, pour résoudre la question dite de Corée avec justice, mettre fin à la discussion illégale de cette question par l'ONU. Pour cela l'ONU doit annuler toutes les résolutions illégales qui ont été adoptées jusqu'à ce jour au sujet de cette question. Elle devra également prendre la résolution de retirer les troupes agressives de l'impérialisme américain et toutes les troupes étrangères occupant la Corée du Sud sous l'enseigne de "forces de l'ONU".

221. La fameuse Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée que les Etats-Unis avaient créée en foulant aux pieds la Charte de l'ONU elle-même doit être dissoute. Ma délégation pense que l'unification de la Corée est une affaire intérieure coréenne qui ne regarde que le peuple coréen et qu'aucune ingérence, fût-elle de l'ONU, ne saurait être admise. Après vous avoir fait connaître la position de mon gouvernement sur les problèmes politiques brûlants de notre époque, j'aimerais ajouter que le Congo éprouve les mêmes inquiétudes que n'importe quel pays du tiers monde au sujet des questions économiques. Il s'agit là d'un domaine qui a fait l'objet de beaucoup de discours, de plusieurs initiatives tendant les uns comme les autres à proposer des remèdes.

222. Parmi les décisions qui ont été prises à cet effet, je citerai uniquement la résolution 1710 (XVI) intitulée "Décennie des Nations Unies pour le développement" qui préconisait que, à l'issue de la Décennie, le taux de croissance du revenu national des pays en voie de développement soit de 5 p. 100.

223. Alors que nous abordons la deuxième phase de cette décennie, nous sommes bien obligés de constater qu'aucun indice ne nous permet d'espérer réaliser les progrès escomptés. Bien au contraire, le fossé se creuse davantage entre les riches et les pauvres, les riches devenant de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres, selon l'expression devenue consacrée. Il est clair que, quels que soient les efforts qu'auront déployés nos pays, aucun progrès sensible et satisfaisant ne pourra être obtenu tant que les puissances industrielles n'auront pas révisé la conception égoïste qu'ils ont eue jusqu'à maintenant de leurs rapports économiques avec nous.

224. Enfin, et comme nous l'avons déjà fait du haut de cette tribune il y a deux ans [1307ème séance], nous aimerions attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que les problèmes internes qui cessent de se multiplier au sein de l'ONU même ne peuvent que paralyser cette dernière.

225. En ce moment nous constatons par exemple, non sans amertume, que la place faite au français comme langue de travail ne correspond plus exactement à l'importance réelle et effective de ce précieux véhicule de la civilisation.

226. Nous avons également tous été informés officiellement de la décision du Secrétaire général de ne pas demander le renouvellement de son mandat. A ce sujet, ma délégation se doit d'abord de rendre un hommage particulier au Secrétaire général de l'ONU pour l'œuvre immense qu'il a accomplie au cours de son mandat. Appelé à cette haute fonction à un moment tragique, U Thant a su s'acquitter admirablement de sa tâche, grâce à ses qualités exceptionnelles de grand diplomate et aussi d'homme, en éclaircissant une situation internationale qui était extrêmement confuse à l'époque.

227. Devant son refus d'accepter un second mandat, refus dont nous comprenons parfaitement les motifs, nous ne nous contenterons pas de formuler le vœu de le voir revenir sur une décision dont nous mesurons d'ici les conséquences néfastes qui en résulteraient pour l'ONU. Nous irons plus loin, nous lancerons un appel quelque peu teinté d'inquiétude; nous espérons fermement que cet appel du Congo sera entendu par U Thant.

228. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Deux délégués ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je donne tout d'abord la parole au représentant de Cuba.

229. **M. ALARCON DE QUESADA** (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Je répondrai maintenant, en une seule intervention, à diverses allusions qui ont été faites au cours de ces dernières séances.

230. Tout d'abord, je commenterai très brièvement deux observations qui ont été formulées hier et ce matin à propos de la Conférence tricontinentale de La Havane.

231. Je ne laisserai pas votre attention en répondant de façon complète à ces allégations qui sont exactement les mêmes que celles auxquelles nous avons répondu au sein de la Commission politique spéciale. Ce que nous avons dit en cette occasion s'applique tout aussi bien aux représentants qui suivent le même chemin battu. Ces allégations s'inspirent du même esprit et procèdent d'une soumission aux mêmes intérêts; elles méritent donc la même réponse.

232. Néanmoins, je tiens à répondre brièvement à l'intervention prononcée ce matin par le Ministre des relations extérieures de la République Dominicaine [1442ème session], qui a lancé une attaque non déguisée contre notre pays.

233. Il semble que le Ministre des relations extérieures de la République Dominicaine craigne que n'éclatent en Amérique des conflits militaires analogues à celui qui se déroule aujourd'hui au Viet-Nam à la suite de l'agression impérialiste. Le Ministre a le souci, semble-t-il, de préserver la paix en Amérique et de sauvegarder la souveraineté et l'intégrité des Etats d'Amérique latine.

234. Cet intérêt ne devrait pas nous surprendre, ces paroles ayant été prononcées par le ministre d'un pays qui a récemment été victime de l'agression militaire la plus brutale de l'impérialisme américain; n'est-il pas en effet le ministre d'un pays dont des milliers de citoyens ont été massacrés par des forces d'invasion, le ministre d'un pays dont le nom même reste encore dans ce débat le symbole de l'agression impérialiste contre les petites nations?

235. Or, que nous a dit Son Excellence? A-t-elle dénoncé l'impérialisme des Etats-Unis qui, à trois reprises au cours de ce siècle, ont occupé militairement Saint-Domingue? A-t-elle dénoncé les impérialistes qui lui imposaient une politique douanière défavorable et des traités léonins? A-t-elle dénoncé les impérialistes qui, à la suite de leur avant-dernière intervention, ont imposé pendant 30 ans au peuple dominicain la tyrannie la plus féroce qu'ait connue notre continent? A-t-elle osé faire mention de la dernière occupation militaire effectuée par les troupes des Etats-Unis, occupation condamnée ici même par tant d'orateurs?

236. Non; Son Excellence, faisant preuve d'une prudence raffinée, a passé sous silence ces détails. Au cours de son long discours, elle n'a pas trouvé le temps de rappeler quelques-unes au moins des vérités que son peuple a proclamées avec dignité et héroïsme dans les rues de Saint-Domingue, durant sa résistance exemplaire à l'agression barbare des Etats-Unis.

237. Non; Son Excellence s'est bornée à mentionner, avec des soins infinis, le retrait des troupes étrangères, qu'elle considère comme un événement heureux. Elle a oublié de rappeler que si ce retrait fut le bienvenu c'est qu'il faisait suite à une intervention sanglante, injustifiable et criminelle.

238. Non; Son Excellence n'a pas accusé ceux qui ont agi comme des boureaux sur notre continent et notamment dans la région des Antilles. Son Excellence s'en est prise à Cuba, dans un paragraphe obscur et confus qui semble avoir été rédigé avec un sentiment de culpabilité.

239. Peut-on dire que soit partie de Cuba une seule des agressions dont a été victime, en tant d'occasions, le peuple dominicain? Etait-ce des troupes cubaines qui en avril 1965 ont occupé l'île de Saint-Domingue?

240. En s'en prenant à notre pays, Son Excellence se conforme aux ordres du Gouvernement des Etats-Unis, qui maintient sa politique d'agression à l'égard de ma patrie. Il n'est donc pas solidaire de son peuple, mais de ceux qui l'ont massacré. En lançant cette attaque, le Gouvernement dominicain a montré son véritable visage, celui d'une créature des interventionnistes étrangers.

241. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique pour exercer son droit de réponse.

242. M. NABRIT (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Le chef de la délégation de l'Arabie Saoudite a parlé au début de l'après-midi d'un incident où des intrus ont pénétré dans les locaux de la Mission permanente de la Syrie près les Nations Unies. Cet incident extrêmement regrettable inquiète à juste titre non seulement les Gouvernements de la Syrie et de l'Arabie Saoudite, mais également tous les membres de cette assemblée. Je voudrais, par conséquent, profiter de l'occasion pour répéter, au nom de M. Gold-

berg, la déclaration qu'il a faite aujourd'hui même au Conseil de sécurité au nom de notre gouvernement:

"Les intrus qui ont pénétré dans la Mission syrienne ont été arrêtés et appréhendés par la police sur plainte du Gouvernement des Etats-Unis présentée et signée par moi-même. Ils seront poursuivis conformément à nos lois. Je déplore profondément cet incident et je présente mes excuses au Gouvernement syrien^{4/}."

La séance est levée à 18 h 25.

^{4/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt et unième année, 1305ème séance.